

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mai 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Rapport de M. Gérard Deshusses.

I. Préambule

La commission des finances s'est réunie les 8, 23 et 30 septembre 2009 ainsi que le 8 décembre 2009, puis les 27 janvier et 2 février 2010 pour étudier cette proposition sous la présidence de Mme Frédérique Perler. Que Mmes Paulina Castillo et Isabelle Vuilleumier qui ont assuré l'ensemble des prises de notes de ces diverses séances soient remerciées de l'excellence de leur travail.

II. Travaux de la commission

Mercredi 8 septembre 2009

1. Audition de Mme Sandrine Salerno, vice-présidente du Conseil administratif en charge du Département des finances et du logement, accompagnée de M. Philippe Aegerter, directeur du Département, ainsi que MM Alpha Dramé et Jérôme Favoulet, respectivement président et directeur de la Fondetec

En préambule, Mme Salerno souligne que le lien entretenu par la Ville de Genève avec la Fondetec n'a pas toujours été simple, la Fondetec ayant beaucoup fait parler d'elle. Cet organisme a toujours été observé avec attention par le Conseil municipal comme la commission des finances.

Il y a dix ans, poursuit la magistrate, la Ville, mue d'une juste intuition soulignée d'une décision audacieuse, s'est engagée en faveur d'une politique de développement des emplois et du tissu économique sur son territoire. Un dispositif a ainsi été développé, comprenant des liens et des collaborations entre organismes qui participent à la promotion économique, mais aussi avec les universités et autres lieux concernés par l'emploi, tout comme les organismes de soutien aux PME que sont, notamment, les FER, FAC et CGAS. Ces derniers ont été un appui essentiel pour le Conseil administratif dans sa prise de décision de redoter la Fondetec de 10 millions.

Il convient d'ajouter que cette opération s'inscrit parfaitement dans le Plan directeur communal qui a pour objectif de favoriser les commerçants soucieux de poursuivre une activité locale de service sur le territoire communal. Il s'agit effectivement d'enrayer le déplacement de commerces à l'extérieur de la Ville, d'empêcher que le centre soit dédié exclusivement à la monoculture du luxe et d'éviter que les citadines et citadins ne deviennent à leur tour des pendulaires travaillant hors de ville et amplifiant de la sorte des nuisances environnementales déjà considérables.

La Fondetec renforce cette politique de son action en soutenant des personnes porteuses d'un projet entrepreneurial par un crédit modeste et temporaire que le monde bancaire ne saurait octroyer, vu la petitesse et la fragilité économique dudit projet. En effet, les difficultés d'accès au crédit bancaire rencontrées par les midi- et micro-entreprises sont à relever, les banques ne déterminant aucune rentabilité à prêter des sommes inférieures 200'000 francs. La Fondetec s'inscrit en conséquence comme une réelle alternative – par défaut - audit prêt bancaire ordinaire, et sans cette fondation communale, bien des entreprises, et donc bien des emplois n'auraient pas vu le jour. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater que désormais les structures cantonales sont partenaires de la

Fondetec, en complémentarité, et nul-le ne saurait démontrer qu'il y ait entre la Fondetec et Genilem par exemple, ou entre la Fondetec et la FAE le moindre doublon. De fait, la Fondetec s'adresse à un public situé en Ville de Genève, tout comme les emplois ainsi créés et les secteurs économiques de proximité soutenus. Ces petites entreprises, soutenues financièrement et logistiquement par ses soins, sont un coussin économique qui amortit les variations conjoncturelles, dans la mesure où elles souffrent moins de la crise que d'autres, telle l'horlogerie.

La Fondetec, qui a su se restructurer et tenir compte des critiques émises dans un premier temps, répond pleinement aux exigences et besoins de la Ville de Genève. Et il faut souligner que cet engagement très ciblé est important pour l'ensemble des communières et communiers, et tout particulièrement pour les personnes âgées, parce qu'il permet de maintenir au centre-ville des prestations de services aussi modestes qu'indispensables qui préservent un lien social fragilisé.

Mme Salerno rappelle encore à la commission des finances les recettes fiscales qu'engendre une activité professionnelle, notamment par le biais de la taxe dite professionnelle. Elle conclut en exprimant le sentiment qu'une large part de la population est irritée, choquée de voir des commerçantes et des commerçants fermer leur échoppe, plier leurs étals et quitter, de guerre lasse, vaincu-e-s économiquement, le centre-ville au profit de boutiques de luxe ou de locaux destinés au secteur tertiaire. Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif propose unanimement la redotation de la Fondetec qui est à un tournant de sa jeune histoire: en effet, soit le Conseil municipal estime que le travail qu'elle fournit est utile et il lui donne les moyens financiers de poursuivre sa tâche; soit l'assemblée délibérative juge que cette fondation communale n'a plus sa raison d'être, et en conséquence ne lui octroie pas les 10 millions demandés. Un scénario de fermeture s'enclenche alors, qui prendra plusieurs années, le temps de clore les engagements en cours.

2. Discussion on présence des personnes auditionnées

Un commissaire DC relève qu'il s'agit pour l'heure de parler d'une action envisagée auprès de 30 midi- et micro-entreprises comprenant près de 130 emplois. Or Genève en offre globalement quelque 260'000, alors même que le Canton, par des interventions directes et indirectes, a pu en faciliter la création de 4 à 5'000 supplémentaires. Pour cet élu, il existe du côté municipal un projet, et de l'autre, cantonal, la réalité. Et de se demander s'il vaut la peine de déployer pareils moyens et montants pour un nombre d'emplois aussi restreint.

Le même conseiller municipal doute par ailleurs que dans un petit territoire comme le canton de Genève il soit judicieux de réaliser un projet tel qu' *Ecopôle* et créer une formation destinée aux dirigeants d'entreprises en démarrage au niveau d'une simple commune. Il juge cette ambition municipale déraisonnable, dans la mesure même où il ne saurait y avoir, selon lui, pareille formation tout à la fois à un niveau municipal et à un niveau cantonal. En revanche, le terrain qui abritera tantôt *Ecopôle* appartient à la Ville et il devrait être mis à disposition sous une forme ou sous une autre au Canton. L'opération serait peu onéreuse et pourrait effectivement permettre l'éclosion d'entreprises. L'élu DC se dit favorable à l'idéal, mais marque une grande réserve quant à la rentabilisation des investissements effectués.

Mme Salerno explique que la pesée d'intérêts faite par le Conseil administratif résulte aussi d'un dialogue constructif avec les représentants de la FER, de la FAC et de la CGAS. Leur opinion est que le jeu en vaut la chandelle, que l'argent que les pouvoirs publics peuvent mettre dans la création d'emplois, c'est de l'argent bien investi et qu'il vaut mieux investir 10 millions dans une telle démarche que d'engager la même somme dans l'assistanat. *In fine*, ajoute la magistrate, il faut faire les deux, mais elle se déclare très heureuse de pouvoir aider des hommes et des femmes à créer leur entreprise et à vivre une vie libre où ils sont porteuses et porteurs d'un projet, quand bien même le prix à payer peut être élevé. Les spécialistes sont favorables à une redotation de la Fondetec.

Concernant la formation HEG, la présentation n'a peut-être pas été suffisamment explicite. Ce que souhaite souligner Mme Salerno, c'est que la Fondetec, aujourd'hui, est sollicitée par la HEG pour

intervenir dans le cadre d'une formation proposée à toute personne inscrite en HEG, qu'elle vienne de la Ville, du Canton ou de la région. Et ce, tout simplement parce que des compétences professionnelles ont été reconnues au sein de la Fondetec par la HEG qui a demandé que différents partenariats soient établis, confortant de la sorte la crédibilité de la fondation communale.

Concernant la question de l'*Ecopôle*, la magistrate s'engage à revenir très volontiers en discuter avec la commission des finances. Ce point avait déjà été évoqué lorsque le Conseil administratif avait rendu ses objectifs dans le cadre du PB 2009, puisqu'elle-même alors parlait d'économie sociale et solidaire et avait eu l'occasion d'expliquer qu'elle réfléchissait à un projet de soutien aux entreprises. En l'occurrence, ce projet existe aujourd'hui tout comme l'appui politique le concernant au sein de certains partis, dont le parti radical, puisqu'il a déposé une motion dans ce sens. Lorsque ce texte sera traité, il conviendra de discuter de la question de rénovation de la ZIP, dont il faut absolument faire meilleur usage. Il s'agit d'une parcelle magnifique qui restera en zone industrielle selon le plan directeur communal et au vu de la volonté de l'État.

De son côté, M. Favoulet tient à donner un complément d'information au sujet de la HEG et clarifier le déroulement des événements. La HEG a contacté la Fondetec, parce qu'elle est l'un des seuls organismes à avoir dans son équipe des settings de formation. Auparavant, seul Genilem disposait de ces outils, et c'est lui-même qui les avait montés, lorsqu'il travaillait dans cet organisme. À l'époque, il s'était aperçu qu'un grand nombre de formations universitaires étaient fondées sur la théorie et que, la plupart du temps, quand les personnes parvenaient à créer leurs entreprises, elles étaient confrontées à des problématiques plus concrètes qui leur posaient problème, notamment dans le domaine administratif, et il avait tenté d'y répondre par une offre de formation adéquate.

Ayant ensuite rejoint la Fondetec, il a décidé de proposer un coaching pratique. Chacune et chacun des collaboratrices et des collaborateurs de la fondation municipale s'est spécialisé-e dans un domaine d'activité particulier et a enseigné des aspects concrets: ressources humaines, contrats finances... L'objectif est désormais d'étendre ces formations à un plus large public. En conséquence, des contacts sont actuellement pris avec d'autres organismes cantonaux et fédéraux auxquels la Fondetec est prête à se joindre sur la base d'un programme précis et à la condition de conserver dans le domaine une position de leader. Pour l'heure, il convient de souligner que la Fondetec a été sollicitée par la HEG et la FER, et que la semaine dernière, elle a reçu les félicitations de l'Office de la promotion industrielle.

M. Favoulet revient également sur le nombre d'emplois créés. Effectivement, les entreprises qui sont soutenues par la Fondetec représentent peu d'emplois et peu de chiffres d'affaires, parce que ce sont des entreprises en voie de création. L'espérance de vie moyenne d'une entreprise en Suisse est de 50 ans. La moyenne est sensiblement la même à Genève, alors même qu'une entreprise sur deux n'est plus en vie au bout de 5 ans. Ce constat est corrigé néanmoins par certaines entreprises de services qui ont plus de 200 ans d'activité, notamment dans le secteur bancaire. L'observation du cycle de vie d'une entreprise montre une phase de démarrage, puis une phase de croissance, une phase de maturité et finalement une phase de déclin. C'est pendant la phase de démarrage que la Fondetec accompagne les entreprises. Il convient donc de comparer l'action de la fondation avec des opérations de même ordre. M. Favoulet a suivi beaucoup d'entreprises qui au terme du coaching, soit après deux ou trois ans, avaient créé deux emplois, alors même que par la suite elles engagent une vingtaine de personnes, mais qui n'entrent plus dans les statistiques. Il peut en résulter une certaine frustration: effectivement, la Fondetec soutient les entreprises lorsqu'elles n'ont pas encore de gros volumes, et lorsqu'elles ont grandi, elles sont hors de son champ d'action. Néanmoins, l'avantage offert par la Fondetec, c'est qu'il s'agit d'emplois créés au niveau local et non pas par des sociétés internationales qui changent leur localisation pour suivre des investisseurs ou pour bénéficier d'un régime fiscal plus intéressant. La Fondetec crée des emplois ancrés à Genève.

Un élu radical déclare que s'opposer à la redotation de la Fondetec ne revient pas à soutenir pour autant un quelconque assistanat. Entre les deux positions, une marge existe. Il souligne que les politiques sociales, notamment celles mises en place par François Longchamp, visent justement la réinsertion professionnelle plutôt que l'assistanat. Concernant la Fondetec, bras armé de la politique économique de la Ville, le conseiller municipal admet tout à fait qu'une collectivité publique ait la responsabilité d'essayer d'influer sur le marché du travail, mais il y a deux autres instruments lui paraissent plus efficaces : la réduction de la fiscalité pour les entreprises et les investissements. Le commissaire aimerait être convaincu que placer 10 millions supplémentaires dans la Fondetec est plus efficace qu'ajouter 10 millions aux investissements de la Ville.

La conseillère administrative déclare ne pas bien comprendre le lien établi entre une diminution de l'impôt et une augmentation corrélative de l'emploi. Concernant le rôle des investissements, il faut constater qu'ils sont inscrits dans le budget 2009 à hauteur de 95 millions et que la Ville ne parvient pas à dépenser l'entièreté de cette enveloppe. La magistrate ne veut pas préjuger des années futures qui pourraient voir augmenter ce type de dépenses, mais elle ne voit néanmoins pas en quoi elles doperaient la création d'emplois de manière générale. Certes, des emplois vont naître dans certains secteurs, mais la Ville n'a pas seulement besoin – par exemple - de renforcer le secteur de la construction, elle doit prioritairement favoriser un maillage d'entreprises qui rendent des services à sa population, par exemple un cordonnier, un fleuriste, un électricien... Le travail de la Fondetec est complémentaire à ce processus et permet de soutenir d'autres types de création d'emplois qui sont nécessaires dans une ville vivante où la population habite et travaille.

M. Dramé attire l'attention de l'élu radical sur le fait qu'investir 10 millions dans la construction d'un immeuble ne garantit nullement qu'une entreprise localisée en Ville de Genève remporte le marché. En revanche, une chose sûre, c'est qu'affecter 10 millions à la Fondetec, sera tout bénéfique pour des entreprises situées dans la commune. Aussi, soutenir la Fondetec est plus efficace qu'un renforcement de l'enveloppe des investissements.

Le même conseiller municipal radical cite la proposition 711, page 3: *« Cette démarche s'inscrit dans la continuité du rapprochement initié en 2006 entre la Fondetec et la Ville de Genève »* avant de déclarer avoir un problème institutionnel avec la Fondetec, dans la mesure où elle n'a aucun lien avec le Conseil administratif. En effet, ce dernier ne nomme aucun représentant au sein de ladite fondation, et nul-le ne saurait être sûr-e qu'elle est et restera toujours un outil de l'Exécutif municipal et qu'elle ne deviendra pas, le cas échéant, autonome au point de travailler pour des objectifs qui seraient différents de ceux dudit Exécutif. Il conviendrait sans nul doute de revoir les statuts de la fondation pour renforcer ces liens. L'élu affirme n'avoir jamais vu une telle structure juridique, soit une entité chapeautée par une collectivité publique qui ne dépend que d'une chambre délibérative.

Mme Salerno rappelle la volonté du Conseil municipal d'envoyer des représentants au sein de la Fondetec et qu'un débat a eu lieu au sujet des statuts de cette dernière. Le Conseil municipal s'est décidé pour une fondation de droit public et cette structure a été validée par le Grand Conseil qui a promulgué à cet effet une loi cantonale et n'a donc marqué aucune surprise.

Que la Fondetec ne soit pas un instrument du Conseil administratif ne pose aucun problème à la magistrate. Ce dont l'Exécutif municipal a besoin, c'est que la Fondetec fasse du bon travail et qu'elle remplisse ses objectifs. Le Conseil administratif souhaite également pouvoir exercer un contrôle, et cette tâche est déléguée à la commission des finances qui reçoit annuellement les comptes et le budget de la fondation avant que de l'auditionner. Il ne faut pas oublier non plus que la chambre délibérative élit un représentant de chaque parti présent au Conseil municipal pour siéger au sein de ladite fondation. Dans ces conditions, Mme Salerno ne conçoit pas vraiment que la Fondetec sorte de ses rails et s'éloigne de sa mission initiale, et, ajoute-t-elle, si le risque existe, il est minime. Elle part du principe que les émissaires du Conseil municipal sont bien choisis et font

bien leur travail. S'il y a doute, il est toujours possible de poser des questions pertinentes ou de solliciter la Cour des comptes. Tous les instruments nécessaires pour exercer un contrôle efficace sont donnés.

Le même conseiller radical demande quand est prévu le démarrage de l'*Ecopôle*.

Mme Salerno déclare avoir déposé ce projet auprès du Conseil administratif en même temps que la PR-711, soit fin avril-début mai 2009. Ces deux projets ont été acceptés par l'Exécutif et la date de dépôt du crédit d'étude dépend du rythme de travail adopté. La proposition, dans le meilleur des cas, devrait être prise en considération par le Conseil municipal et renvoyée à la commission des finances avant de revenir en plenum pour y être acceptée. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il sera possible de construire ou de rénover. Il faut donc compter cinq ans.

Une commissaire DC se dit convaincue du besoin de soutenir les entreprises, mais elle entend que cela soit bien fait. De son point de vue, la Fondetec et la FAE travaillent en doublon et cette situation coûte cher. Elle souhaiterait voir fusionner ces deux entités par souci d'économie.

M. Favoulet déclare être tout à fait favorable à la mutualisation de plusieurs organismes poursuivant les mêmes objectifs. La Chambre de commerce avait d'ailleurs présenté projet en ce sens, mais il appert que l'opération n'est guère aisée. Il reconnaît qu'à l'origine, sous certains aspects, la FAE et la Fondetec ont travaillé en doublon, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, puisque l'une effectue des prêts financiers, alors que l'autre assure des cautionnements. Or, si pour des raisons particulières, des liens très étroits se sont tissés entre la BCG et la FAE, facilitant grandement les opérations de cette dernière, il n'en demeure pas moins - à l'exemple de l'Office de cautionnement du canton de Vaud qui a passé deux ans sans pouvoir octroyer de crédit parce que la BCV n'acceptait plus aucun dossier de cautionnement - qu'une limitation de l'influence sur la création d'entreprises par les pouvoirs publics est apparue, du fait que ces derniers sont soumis au bon vouloir des banques qui, d'un jour à l'autre, peuvent décider de ne plus travailler avec tel ou tel organisme, ou juger que les dossiers présentés ne sont plus suffisamment intéressants financièrement parlant. D'ailleurs, et pour preuve, aujourd'hui même, tous les organismes financiers sont en train d'augmenter le seuil exigé de prêt. L'Office de cautionnement au niveau romand a demandé de passer de 500'000.- à 1'000'000.-. La FAE a souhaité passer de 2 à 4 millions. Et ce, tout simplement, parce qu'il y a une pression des intermédiaires bancaires - non avouée - qui estiment que les petits crédits ne sont pas intéressants. Plus le crédit est gros et plus le crédit est intéressant pour la banque. Toutes les banques cantonales se battent pour limiter au maximum les risques, et les entreprises en démarrage présentent justement un taux de risques très important, donc inacceptable.

Dans ce contexte, la Fondetec a développé une offre originale, puisqu'elle s'adresse à des personnes qui veulent créer une entreprise et qui n'ont pas d'expérience en leur offrant une formation et un soutien logistique. Un aspect conseil a certes été développé à la FAE, mais sur mandat, c'est-à-dire que la FAE paye un organisme pour conseiller l'entreprise à une ou deux reprises, mais non pas de manière permanente. Donc, pour le chef d'entreprise qui n'a pas forcément le bagage suffisant, la FAE n'apporte pas la réponse idoine. Il est vrai, par ailleurs, que ce même entrepreneur, s'il n'a pas besoin de financement, peut se tourner, en fonction de son domaine d'activité, vers la FONGIP, Genilem ou l'OPI. Ces trois organismes présentent des offres complémentaires par secteurs déterminés. La Fondetec est seule sur le créneau des crédits de 30'000 à 200'000 francs.

La même élue DC demande s'il serait dangereux de confier l'ensemble des dossiers Fondetec à la FAE, du fait qu'elle se montrerait incapable d'effectuer le travail assumé par l'organisme municipal auprès des entreprises.

M. Favoulet répond que non, mais que les prestations de la Fondetec ne sont pas celles de la FAE. Les deux organismes discutent fréquemment, récapitulent les dossiers qu'ils ont en commun avant de prendre une décision. Mais, la plupart du temps, les personnes qui sollicitent la FAE ne veulent

pas venir à la Fondetec, car elles souhaitent une relation bancaire classique, sans personne qui les suive au quotidien.

Par ailleurs, les personnes refusées par la Fondetec peuvent solliciter la FAE, mais elles ne disposeront pas de coaching.

La même commissaire demande encore à la magistrate s'il ne serait pas envisageable d'établir un contrat de prestations avec la Fondetec qui définisse clairement les missions et les objectifs à atteindre (nombre d'emplois créés, nombre d'entreprises soutenues...), à l'image de ce que fait l'État avec la FAE, par exemple. Cela permettrait aussi aux conseillères et conseillers municipaux de mieux voir l'impact de la Fondetec sur l'emploi.

Mme Salerno rétorque qu'il s'agit-là d'une discussion que le Conseil municipal lui-même devrait avoir, tout en n'oubliant pas qu'une loi et des statuts régissent la fondation municipale et lui donnent un cadre légal. La Fondetec affiche ses chiffres, alors que les autres organismes refusent de le faire et de ce silence découle l'impossibilité de toute comparaison. Une étude a été faite l'année dernière par Ecodiagnostic sur Fongip, Genilem et Ecllosion, dont les résultats sont restés secrets et les chiffres confidentiels.

L'élue DC affirme qu'elle a vu les résultats Ecodiagnostic de la Fongip rendus disponibles pour les députés du Grand Conseil. Ils se trouvent en annexe du contrat de prestations du projet de loi qui a été voté au Grand Conseil. Elle concède néanmoins, suite à l'interrogation de M. Favoulet, qu'elle ne sait pas si les nombres d'emplois et d'entreprises créés sont indiqués.

Un commissaire vert se dit convaincu de la complémentarité des différents organismes, mais il regrette le *communalisme* (*sic dixit!*) étroit de la Fondetec, qui pourrait être un outil intéressant pour l'ensemble des communes genevoises. Il trouve dommage qu'une entreprise située en Ville de Genève au moment de la demande de soutien financier, et qui déménagerait par la suite à Carouge, se voie privée du crédit sollicité. Le commissaire demande s'il ne serait pas avantageux de collaborer davantage avec l'Association des Communes Genevoises pour éviter pareils travers.

Mme Salerno répond que le Conseil administratif n'a pas envisagé pareil scénario, parce qu'il ne lui appartient pas de décider de la politique conduite par la Fondetec, mais que c'est le rôle des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil de fondation de la Fondetec. Ensuite, il faut bien voir que dans la guerre que se livrent les communes au niveau économique, c'est à qui aura la plus grande zone industrielle. C'est d'ailleurs une des sources d'atermoisement des communes pauvres qui ne disposent pas de Z.I au sujet de la planification de l'aménagement du territoire. Les communes apparaissent donc plutôt dans un rapport de rivalité dans ce domaine. C'est à qui sera la plus attirante et la plus compétitive.

Le même commissaire écologiste estime que si la priorité est bien l'emploi, il ne devrait y avoir aucun problème à créer un emploi dans une commune ou une autre.

Mme Salerno rejoint ce point de vue; les communes ne devraient pas jouer chacune pour elle-même, mais c'est malheureusement le cas. Une discussion avec les 44 autres partenaires sera difficile à obtenir, mais elle n'en serait pas moins indispensable pour établir des complémentarités municipales visant à la création d'emplois et d'entreprises qui apporteraient des recettes bienvenues.

M. Favoulet, de son côté, rappelle que le fait que les crédits soient supprimés aux entreprises qui déménagent est inscrit dans les statuts, et qu'à chaque fois, à l'entrée en matière, vérification doit être faite que les entreprises sont implantées dans le territoire de la commune.

Une élue libérale constate que si l'on observe le capital de 20 millions accordé en 1998 et ce qu'il en

reste aujourd'hui, on peut estimer la perte à 6% par an. Elle se demande pourquoi aucune mesure n'a été prise pour endiguer le phénomène, par exemple par une augmentation des taux ou une offre de garanties de déficits. Il existe moult autres possibilités plus inventives que de réinjecter 10 millions. À son avis, cette manière de faire fausse le marché, puisque la Fondetec prête à des taux d'intérêts inférieurs à celui des banques.

La conseillère administrative Salerno rappelle la volonté affirmée d'avoir un taux d'intérêt à 5% pour permettre au plus grand nombre d'entrepreneurs d'avoir accès aux produits. Quant à la concurrence, elle est régulièrement faussée, et notamment quand les chambres refinancent l'UBS à coup de milliards. Pour sa part, la magistrate pense que le système économique a largement montré que la main invisible de 1926 c'est une jolie théorie, mais qu'elle constitue une entorse aux règles de marché. La Fondetec, ne se situe pas dans un rapport de concurrence, mais assure une facilitation à l'accès de petits crédits.

Quant à la façon de recapitaliser la Fondetec, M. Favoulet explique que le taux d'intérêt de 5% est un procédé qui date du XIV^{ème} siècle. Il a été fréquemment utilisé et remis au goût du jour par Calvin. C'est le juste milieu entre l'enrichissement du prêteur et le non-appauvrissement de l'emprunteur. Ce taux n'est pas forcément en-dessous de celui qui est pratiqué par les banques. Par ailleurs, si une personne emprunte à la Fondetec, et qu'ultérieurement son entreprise cesse son activité, la dette reste exigible par la fondation, puisque la personne est codébitrice, c'est-à-dire que ses biens personnels peuvent être saisis.

3. Présentation d'un Powerpoint

M. Favoulet rappelle que la mission de la Fondetec est de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer des entreprises déjà existantes et stimuler l'innovation en Ville de Genève. Il souligne que les entreprises soutenues doivent avoir leur siège dans la commune. La Fondetec propose une solution de financement pour les entreprises qui ne répondent pas aux critères bancaires. Ce sont des prêts remboursables sur 3 à 5 ans avec un taux d'intérêt à 5%. Le délai de décision est de 1,5 mois en moyenne. Elle offre une relation de proximité et un suivi personnalisé. Il n'y a pas de frais supplémentaires en cas de remboursement anticipé. Le processus de décision débute par le dépôt d'un dossier avec le versement de la participation aux frais d'étude du dossier qui est de 300 francs. Ensuite, une rencontre est organisée avec la direction et la nomination d'une personne en charge du dossier à l'intérieur de la Fondetec est effectuée. Les demandes supérieures à 100'000 francs doivent être présentées au Conseil qui dispose d'un délai de décision de 2 mois. Pour les demandes inférieures à 100'000 francs, le délai est d'un mois. Le soutien personnalisé, c'est ce qui fait la différence entre la Fondetec et les autres organismes. Il s'agit d'un mode d'intervention direct et indépendant qui favorise les contacts et la proximité. Pour ce faire, elle possède une équipe pluridisciplinaire de six collaborateurs expérimentés et spécialisés dans le financement, la création et l'accompagnement d'entreprises à Genève. Elle offre aussi un réseau d'experts et de partenaires. La Fondetec, c'est aussi dix ans d'expérience qui se traduisent par 92 dossiers en cours au 30 juin 2009, soit: 67 prêts directs, 17 en attente de décision et 8 en attente de libération de crédit. Depuis 1998, plus de 550 dossiers ont été traités, plus de 300 entreprises ont été financées, plus de 47 millions de prêts ont été accordés. En 2007, la Fondetec est passée au statut de fondation de droit public et a eu cinq défis à relever. Le premier est d'assainir la gestion. Le constat est qu'en 10 ans, des éléments sans avenir s'étaient accumulés dans le portefeuille des dossiers, ainsi que dans le portefeuille titres. Des mesures correctives ont été mises en place: les titres et mandats de gestion sont désormais confiés à un seul organisme reconnu, afin de simplifier la gestion, limiter les risques et les coûts; un assainissement du portefeuille titres, la relance des procédures de recouvrement pour les dossiers provisionnés ou passés en pertes ont été assurés, tout comme la simplification de la procédure de calcul de provision et la mise en place d'un outil de suivi des débiteurs.

Le deuxième défi a été de revaloriser l'image de la Fondetec, car un déficit avait été constaté entre

2005 et 2006, suite à différents événements et rumeurs qui avaient porté atteinte à l'image de la fondation. Les mesures correctives prises ont débouché sur la modification de la structure juridique comme du statut et du règlement, sur une nouvelle norme comptable et sur un contrôle interne, sur le renouvellement du Conseil ainsi que de la direction, sur la mise en place d'un règlement du personnel et celle de partenariats (HES, OCE...), sur l'organisation de conférences, sur une nouvelle charte graphique, sur un nouveau site internet et enfin sur la refonte des documents et dossiers de demande.

Le troisième défi a été de relancer la demande, puisque la Fondetec ayant décidé d'octroyer des frais directs, les banques avaient cessé d'être des prescripteurs. La conséquence en avait été que le nombre de demandes était passé de 52 en 2002 à 32 en 2006. Les mesures correctives ont porté sur une augmentation de la visibilité par un réseautage actif, le renforcement de la collaboration avec les membres de *Remino*, la création d'un nouveau réseau de prescripteurs, l'intégration dans les associations reconnues, une augmentation de la notoriété par une meilleure couverture médiatique et le développement d'une base de données sur les entreprises.

Le quatrième défi a été d'optimiser le fonctionnement de la Fondetec, car le rôle du Conseil était considéré comme trop opérationnel et pas assez stratégique, le temps nécessaire aux activités administratives étant trop important. Les mesures correctives mises en place ont traité d'une nouvelle répartition des tâches du Conseil et de la Direction, de la simplification de certaines procédures, de la suppression du rôle de délégués, du renouvellement des outils bureautiques, du changement des logiciels (comptabilité/salaires) et du développement d'un outil de gestion des crédits.

Le dernier défi a été d'augmenter la valeur ajoutée, du fait notamment que celle découlant du soutien historique de la Fondetec aux secteurs de la restauration et des commerces était largement contestée, et que la mise en place d'un suivi plus préventif était recommandée pour limiter les échecs. Les mesures correctives ont touché la réorientation des soutiens vers les secteurs offrant des emplois plus qualitatifs, un renforcement et une spécialisation des membres de l'équipe, un programme d'évaluation et de formation de ladite équipe, l'instauration de visites régulières des entreprises, le renouvellement des formulaires et des contrats, ainsi que l'installation d'un réseau d'experts.

Le premier résultat enregistré, suite à l'application de l'ensemble de ces mesures correctives, a été un développement global des activités de la Fondetec. On s'aperçoit qu'à fin 2006, 26 décisions avaient été prises sur dossiers, en 2007, 37. Une stagnation est observée en 2008, liée à la réorientation globale évoquée. En 2009, l'activité a repris, puisque, au 30 juin 2009, le chiffre de 37 est d'ores et déjà atteint.

A l'analyse, il apparaît une diversification dans les différents secteurs soutenus, ainsi qu'un retrait net dans celui de la restauration. Cette situation résulte du fait qu'il s'agit d'un secteur qui est sur-représenté à Genève, dans lequel le niveau des revenus et des salaires moyens est largement inférieur à la moyenne nationale.

Viennent ensuite des projections 2008-2009 de fonctionnement de la Fondetec sans redotation: en 2009, apparaîtrait une libération de crédits de 2,3 millions, en 2010, une limitation serait obligatoire à hauteur de 1,5 millions. L'arrêt des octrois de crédits interviendrait en 2014, avant la disparition de la Fondetec.

Pourquoi redoter la Fondetec? Parce que c'est un outil de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'aide à la création d'entreprises, notamment à travers les activités de formation qui, même si elles sont minimales, créent des relais dans les institutions. M. Favoulet ajoute que la Fondetec est la seule structure genevoise de crédit indépendante des banques et spécialisée dans les « petits » prêts. De plus, cet organisme est l'un des principaux acteurs suisses de soutien à l'entrepreneuriat féminin, et c'est le seul outil favorisant la diversité des activités économiques basées sur le territoire de la Ville de Genève. S'il y a redotation, l'objectif est d'augmenter le nombre de création d'emplois. Aujourd'hui, ce sont quelque 180 emplois qui sont soutenus, l'objectif est de 225.

Dans les projets de développement, il faut signaler la mise en place de pépinières d'entreprises, dont *Ecopôle*, et de services d'aide à l'implantation d'entreprises sur le territoire communal. L'objectif est d'essayer de trouver une solution, même partielle, au manque de locaux. En partenariat avec la Haute Ecole de Gestion de Genève, le projet est de créer deux certificats et un diplôme accrédités Bologne, destinés aux dirigeants d'entreprises en démarrage et aux consultants en création d'entreprises. Il est envisagé par ailleurs de mettre en place un programme de valorisation des efforts des entreprises en matières éthique, sociale environnementale, en partenariat avec « *Après* ». Les facteurs de développement s'organisent autour d'un réseau de partenariat plus important avec les organismes fédéraux, les associations et les PME (qui viendrait se superposer à celui déjà existant avec les organismes cantonaux), la limitation de l'offre de « petits » crédits, le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et le développement de l'*Ecopôle*. L'idée est de proposer des solutions « tout en un » comprenant des locaux pour s'installer, un financement pour démarrer, des services communs pour économiser, un environnement pour échanger et un suivi pour se développer.

4. Discussion suite à la présentation, en présence des personnes auditionnées

Une commissaire socialiste relève la pertinence de la création d'une formation destinée aux dirigeants d'entreprises. Il est important de souligner le contexte dans lequel l'opération se déroule, soit en collaboration avec des structures cantonales et fédérales. Ceci démontre les compétences de la Fondetec qui est en position de leader dans ce domaine. C'est aussi ce qui fait sa spécificité. Elle demande si par la suite, on pourrait prévoir des contreparties financières pour l'apport en formation que la Fondetec offre aux services cantonaux ou fédéraux.

M. Favoulet souligne que sa grande satisfaction, c'est qu'aujourd'hui ce n'est plus Jérôme Favoulet qui est demandé en termes de formation, mais quelqu'un de la Fondetec. En ce qui concerne les contreparties financières, il précise que c'est déjà souvent le cas. Au début, il n'était question pour la Fondetec que de faire sa promotion, mais que désormais la fondation a acquis un statut de partenaire incontournable, au point de se voir proposer rémunération pour les prestations fournies.

La même commissaire rose a compris qu'il s'agit de 10 millions qui seraient prélevés sur les investissements 2009, mais libérés en tranches de 2,5 millions pendant 4 ans.

Mme Salerno confirme. L'idée serait de fonctionner sur le même principe que la Fondation Ville de Genève pour le Logement Social, pour laquelle le Conseil municipal a débloqué 20 millions qui sont libérés par tranches, sur la base de projets dont le DCA valide la pertinence. La Fondetec n'a pas besoin d'une trésorerie de 10 millions d'un coup, d'un seul; elle a besoin de l'argent qu'elle va prêter immédiatement à des tiers, et peut donc tout à fait fonctionner avec des tranches de 2,5 millions.

Un élu UDC relève que les statuts de la Fondetec présentent une prééminence du Conseil municipal sur le Conseil administratif, alors même que la loi prévoit que les communes sont représentées soit par le maire, soit par ledit Conseil administratif. Il aimerait savoir si cela gêne l'Exécutif de quelque manière que ce soit.

Mme Salerno répond que non, parce que l'article 11 du chapitre 3 dit clairement le rôle de chacun. Elle en donne lecture. Pour elle, le dispositif de la surveillance de la Fondation a prouvé son efficacité. C'est un processus de contrôle assez traditionnel et qui fonctionne pour la Fondetec comme pour bien d'autres. Le Conseil administratif n'a pas la haute main, ni même la petite, sur le Conseil de fondation de la Fondetec et c'est bien ainsi. Le dialogue entre Conseil administratif et Conseil municipal sur la Fondetec a toujours bien fonctionné. Certes, la fondation a connu une période très tourmentée qui est allée jusqu'au dépôt de plainte pénale, mais le tir a été réajusté. La magistrature ne se fait donc pas de souci, à partir du moment où la Chambre délibérative, et surtout la commission des finances fait son travail d'étude une fois par année sur la Fondetec et qu'elle a la

capacité d'intervenir à tout point de vue. Cela semble suffire. Maintenant, si la commission des finances ou le Conseil municipal souhaitaient un ou des observateurs issus de l'Exécutif au sein du Conseil de fondation, il leur serait tout à fait loisible de l'obtenir. Le chemin serait néanmoins long, puisqu'il faudrait modifier la loi cantonale, et passer devant le Grand Conseil.

5. Discussion et votes de la commission

Un commissaire DC propose d'auditionner une Autorité cantonale afin de recentrer ce que fait la Ville de Genève par rapport à l'ensemble des intervenants dans ce domaine. Il demande donc l'audition du chef de département de l'économie et de la santé qui sera, selon lui, probablement accompagné du directeur de la promotion économique, M. Leclerc. La deuxième audition qu'il propose est celle du directeur de la FAE qui a saisi qu'il était préférable de se regrouper en un ensemble cohérent et efficace plutôt que de travailler de manière dispersée. Il serait, selon ce même honorable élu, aussi utile d'entendre Ecodiagnostic qui a fait un diagnostic critique sur le sujet; enfin et s'il est question de formation, il serait indispensable d'en discuter avec l'État, et tout particulièrement le DIP, parce qu'il trouve, toujours à son niveau de conseiller municipal, stupéfiant que la Fondetec veuille devenir un pôle de formation sur le plan communal. Pareille posture est déraisonnable sans disposer pour le moins d'une reconnaissance officielle.

Une commissaire socialiste propose les auditions du président de la CGAS, M. Pichelin, celle du directeur de la FER, ainsi que celle du président de la FAC, qui sont toutes et tous des partenaires de la Fondetec.

Un élu UDC déclare que son groupe est favorable à ces auditions, parce que s'il est vrai que l'économie est l'affaire de l'État, la commune a aussi son mot à dire. Cette dernière peut intervenir à titre subsidiaire, ce qui signifie qu'elle peut se substituer à ce que d'autres ne font pas. De plus, la commune a un avantage considérable, c'est qu'elle est proche de ses communières et communières et donc de ses commerçantes et commerçants. Il ajoute qu'elle a un intérêt à favoriser ces activités commerciales, puisque le seul véritable impôt qu'elle perçoit directement est la taxe professionnelle. Les propositions d'audition qui ont été faites sont pertinentes et il ne faut pas condamner à priori la Fondetec. Il rappelle, sans vouloir polémiquer, que la Ville de Genève a laissé filer en son temps une excellente affaire qui s'appelait les Services Industriels.

Un commissaire écologiste pense que toutes ces auditions pourraient bien entendu apporter des éléments positifs, mais qu'il préférerait se limiter à celles qui pourraient modifier les positions partisans.

Un élu d'AGT entend bien ces demandes d'audition qu'il juge intéressantes. Il craint néanmoins qu'il s'agisse pour certain-e-s de déplaisantes manoeuvres dilatoires.

Le même élu DC, par souci de transparence, déclare que son parti a déjà travaillé l'hypothèse d'une fusion entre la Fondetec et la FAE.

Votes

1. L'audition du chef du département de l'économie et de la santé est approuvée à l'unanimité de la commission. (2AGT, 3V, 3S, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC).
2. L'audition du directeur de la FAE est approuvée à l'unanimité de la commission. (2AGT, 3V, 3S, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC).
3. L'audition du directeur de la CGAS est approuvée à l'unanimité de la commission. (2AGT, 3V,

3S, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC).

4. L'audition du directeur de la FER est approuvée à l'unanimité de la commission. (2AGT, 3V, 3S, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC).

5. L'audition du directeur de la FAC est approuvée par 13 oui (2AGT, 3S, 1V, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC) et 2 abstentions (2V).

6. L'audition d'Ecodiagnostic est approuvée par 11 oui (1AGT, 1V, 2S, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC) 2 non (1V, 1S) et 2 abstentions (1AGT, 1V).

Mercredi 23 septembre 2009

6. Audition de M. Claude Reymond, secrétaire syndical CGAS, accompagné de M. Paul Meier vice-président

La Présidente relève en préambule que MM Raymond et Meier ont rencontré Mme Salerno qui leur a présenté le projet portant sur la redotation de la Fondetec. La magistrate a par ailleurs indiqué à la commission des finances que des liens de collaboration existent entre différents organismes qui participent à la promotion économique, dont des organismes de soutien, tels que la CGAS.

M. Meier insiste tout d'abord sur le fait que la CGAS ne veut plus que des restaurants qui sont destinés à faire faillite très rapidement soient soutenus. Ils sont soucieux de l'application des conventions collectives et souhaitent que des emplois pérennes soient créés. Il faut limiter au maximum le risque de créer des emplois qui disparaissent à court ou moyen terme.

M Reymond déclare qu'au fil des années la CGAS est devenue dubitative sur l'action de la Fondetec. Ils souhaitent que ce type d'organismes soit doté d'une expertise suffisante dans le soutien apporté aux différents projets, qu'il y ait un suivi, ce qui n'a pas toujours été le cas ces dernières années. La CGAS a reçu une représentante du Conseil de fondation, Mme Valérie Boillat, qui à la demande de la CGAS, est venue présenter les activités de la Fondetec. Au terme d'un échange constructif de quelque 25 minutes, la CGAS a souscrit au projet qui est soumis à la commission des finances, à savoir la redotation de la Fondetec.

7. Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

Un commissaire DC demande si CGAS a une idée de la place qu'occupe la Fondetec par rapport aux autres organismes du canton traitant de la promotion économique et si elle présente une quelconque particularité. Il s'inquiète aussi de savoir si les structures cantonales font un meilleur travail.

M. Meier salue l'existence d'une fondation qui s'occupe de promotion économique en Ville de Genève.

M. Reymond soutient les initiatives communales dans ce domaine. Mandaté par la CGAS pour trouver une solution d'urgence afin de sauver une entreprise de reliure bien connue sur la place, et doté d'un chèque de 50'000 francs en poche, il s'est lui-même appliqué à trouver 150'000 francs supplémentaires pour éviter la vente abrupte du matériel de ladite entreprise. À cette occasion, il a fait le tour de ce qui existe sur le plan cantonal en matière de soutien aux entreprises et de promotion économique, sans obtenir de satisfaction. Ladite promotion économique cantonale n'avait pas la vigilance requise, lorsque les prémisses de cette situation sont apparues, et par la suite, elle s'est abstenue d'intervenir, avant que de se manifester hors délais. En revanche, la

commune de Meyrin avait donné des signaux clairs aux parties en présence en se montrant disposée à trouver d'autres locaux. Ce qu'il veut dire par cet exemple, c'est que les seules fois où la CGAS a eu recours à la promotion économique cantonale, elle n'a pas été très satisfaite.

Le même commissaire DC relève que d'aucunes et d'aucuns peuvent considérer que les nominations au Conseil de fondation de la Fondetec sont surtout politiques, alors que dans d'autres organismes du canton, les syndicats sont représentés.

M. Meier déclare que la CGAS n'a aucune objection à ce mode de faire, d'autant plus que Valérie Boillat - qui est venue présenter ce projet - est aussi une syndicaliste.

M. Reymond ajoute qu'il est normal qu'une collectivité qui se dote et investit dans ce domaine, délègue et place des personnes en qui elle a confiance; en ce sens, une connotation politique ne saurait gêner.

Un commissaire UDC souhaiterait plus d'information sur la dubitativité apparente de la CGAS au sujet de la Fondetec évoquée au début de l'entretien.

M. Reymond affirme que ce sentiment n'est plus de mise.

Le même élu UDC dit alors comprendre que pour la CGAS la Fondetec a sa place et son utilité, puisqu'elle joue un rôle que ni les banques, ni l'office de cautionnement, ni la promotion économique cantonale ne jouent. La Fondetec a donc une fonction subsidiaire indispensable.

M. Meier confirme ces propos. Il précise que la seule réserve de la CGAS était relative au soutien des projets de restauration qui sont considérablement représentés dans le canton de Genève et qui sont susceptibles de créer des emplois précaires.

La CGAS a été rassurée quand elle a lu dans le rapport de la Fondetec que ce type de soutien avait considérablement baissé.

M. Reymond précise que la CGAS a bien saisi la démarche de la Fondetec qui ne fait pas de cautionnement. Elle est un organisme qui recueille des graines de projets sur le territoire, puis les accompagne et le amène à un développement adulte, ce que les banques n'ont pas le temps de faire et que le canton ne prend pas du tout en charge. À son avis, la Fondetec a un rôle particulier qui ne fait nullement doublon avec quoi que ce soit. Et le fait que son activité se limite au territoire de la Ville ne pose pas problème. Cette posture est logique et constitue une façon de mettre en demeure les autres communes de dégager des moyens similaires dans le même but.

La CGAS est en outre favorable au projet *Ecopôle* et à la création d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui sont devenus deux éléments importants, suite à la réorganisation de la Fondetec. La redotation de 10 millions devrait suffire à faire en sorte que la Fondetec soit un lieu où serait favorisée l'éclosion d'entreprises ou de projets entrepreneuriaux ayant trait à l'ESS. D'ailleurs, la CGAS se penche sur ce type de problématiques et suit de très près la chambre économique « Après ». Si la CGAS considérait qu'un projet devrait être soutenu, elle l'accompagnerait devant la promotion économique de la Ville de Genève, les critères de soutien restant, bien entendu, la pérennité des emplois ainsi créés.

Un élu écologiste s'inquiète de l'implantation communale des entreprises soutenues. Une entreprise domiciliée en Ville de Genève qui devrait déménager pour des raisons de développement, perdrait automatiquement le prêt qui lui est octroyé. Il trouve cette situation incorrecte.

M. Reymond rétorque qu'il appartiendrait à une telle entreprise de prendre contact avec la commune dans laquelle elle déménagerait pour obtenir la poursuite du soutien escompté. Par ailleurs, il est fort probable que dans la mesure où cette entreprise serait en voie d'agrandissement, elle ne correspondrait plus vraiment au profil des sociétés soutenues par la Fondetec.

Une élue d'AGT se déclare gênée par le fait que la Fondetec, à l'image des banques, soutient essentiellement le secteur tertiaire et les services. Elle souhaiterait voir la fondation s'occuper d'entreprises situées dans le secteur secondaire et qui permettraient l'emploi de personnes dont les compétences professionnelles sont autres.

M. Meier déclare ne pas avoir connaissance de projets émergeant au secteur secondaire qui auraient été soumis à la Fondetec. Mais, il confirme que les syndicats sont confrontés à une diminution de l'emploi dans le secteur secondaire. La question est de savoir si ce n'est pas davantage par manque de projets dans ce domaine précis dans la conjoncture actuelle, qu'une réelle volonté de la Fondetec, que ce soutien paraît congru. Par ailleurs, il tient à souligner que la Fondetec intervient là où les banques justement n'interviennent pas, faute de profits suffisants.

De son côté, M. Reymond rappelle que les micro-entreprises sont souvent des sociétés en nom propre, ce sont des artisans dont quelques-un-e-s, selon le domaine où ils, elles déploient leurs compétences peuvent en requérir par la suite d'autres plus nombreuses. Mais pour une entreprise en gestation, il faut parfois 4 ou 5 ans avant de pouvoir engager un collaborateur, une collaboratrice, ou un-e apprenti-e. Il est certain que la CGAS ne se fait pas trop d'illusions lorsqu'elle dit viser à la pérennité de l'emploi, dans la mesure où elle connaît parfaitement la différence entre l'activité économique d'un artisan et un emploi de salarié. En conséquence, lors de l'analyse des projets, il conviendrait sans doute de pondérer le soutien apporté en fonction du type même d'emplois en voie d'être créés.

Un élu radical demande si les syndicats sont pleinement satisfaits de placer 10 millions dans une structure comme la Fondetec, ou s'ils préféreraient que la Ville mette pareille somme dans des investissements supplémentaires, en regard d'emplois à créer.

M. Meier avoue que, dans le fond, les syndicats voudraient, bien sûr, le beurre et l'argent du beurre! Il pense qu'investir dans un organisme d'encadrement et de soutien aux entreprises peut générer autant d'emplois que des investissements dans la conjoncture actuelle.

Ce sont deux stratégies complémentaires qui favorisent la création d'emplois, mais en n'oubliant pas que l'investissement va susciter de l'emploi à court terme et que l'avantage du travail fourni par la Fondetec, c'est qu'elle agit sur le long temps. Cette seconde option est donc plus intéressante.

M. Reymond, pour sa part, déclare qu'il préfère la création d'ateliers publics à la promotion économique.

A l'interrogation de plusieurs commissaires, M. Reymond précise que le fait de soutenir l'éclosion de nouvelles entreprises comporte aussi une dimension sociale. En ce sens, la CGAS souhaiterait que la Fondetec ait son mot à dire dans la gestion des entreprises qu'elle soutient, de manière à tenir compte aussi des créateurs de richesses, c'est-à-dire des employés, tout en veillant à ce que cet accompagnement ne verse pas dans l'ingérence, ce qui serait inacceptable.

8. Audition de M. Olivier Grometto, représentant de la FER

M. Grometto déclare tout d'abord que, même si l'aide aux entreprises en création est un but indirect de la FER, elle ne se sent pas moins très concernée par ce sujet. À titre d'exemple, la FER est membre fondateur de l'association Genilem, dans le conseil duquel lui-même siège. La FER est également partenaire du Service de la promotion économique pour la réalisation du guide *Créer son entreprise*. À titre personnel, M. Grometto est aussi membre de la Fondation d'Aide aux Entreprises (FAE) et de la Centrale Romande de Cautionnement (CRC). La plupart des constats qui figurent au rapport concernant le virage pris par la Fondetec dès l'entrée en fonction du nouveau directeur, M. Favoulet, sont partagés par la FER qui est parfaitement consciente de la difficulté qu'ont les petites entreprises à obtenir des prêts ou des cautionnements bancaires. C'est pourquoi la FER soutient, de la manière dont elle le peut, toutes les initiatives qui vont dans ce sens. Par ailleurs, le fait que la

Fondetec soit plus efficace aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, est tout à fait clair. De plus en plus de demandes sont traitées par cette fondation. Il relève également une évolution dans le type d'entreprises qui sont soutenues par la Fondetec: moins nombreuses dans la restauration, plus fréquentes dans les services. Le même constat est fait du côté de la FAE et le représentant de la FER ne pense pas qu'on puisse dire qu'il y ait un double emploi entre ces deux structures. Cela se voit même à l'évidence en considérant le montant des aides consenties, puisque la Fondetec accorde des aides de 50'000 francs par dossier en moyenne, ce qui est beaucoup plus faible que ce que la FAE pratique, puisqu'elle traite à une hauteur moyenne de 380'000 francs. Une autre différence, matérielle, appert, du fait que la FAE propose un cautionnement, alors que la Fondetec prête véritablement de l'argent. Dans cet esprit, la complémentarité de ces deux structures ne fait aucun doute.

Comme il l'a dit à la magistrate, Mme Salerno, la FER soutient cette initiative, suit avec intérêt l'évolution de la création de l'*Ecopôle* et le rapprochement avec la chambre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). De son point de vue, la Fondetec devrait conserver cette universalité et ne pas se concentrer exclusivement sur les entreprises liées à l'ESS, parce que pour lui, il n'y a qu'une seule économie.

9. Discussion de la commission en présence de la personne auditionnée

Un élu UDC demande si le fait que la Fondetec s'engage exclusivement auprès d'entreprises situées sur le territoire politique et fiscal de la Ville de Genève, le dérange, et si d'autres communes ne devraient pas se lancer à leur tour.

Pour M. Grometto, il n'y a pas de problème. Toutes les initiatives qui visent à aider les entreprises en création sont les bienvenues, et il salue celle de la Ville de Genève. Il serait heureux de voir de telles initiatives dans d'autres communes, d'ailleurs certaines s'y sont déjà osées. La commune de Versoix avait mis en place un incubateur d'entreprises qui malheureusement n'existe plus. La commune de Plan-les-Ouates a les mêmes velléités en mettant à dispositions des nouvelles entreprises, des locaux à bon marché.

Un commissaire DC observe que les objectifs de la Fondetec en matière d'emplois sont finalement assez modestes, puisque l'ambition est d'atteindre, selon l'élu, 130 emplois créés. Il s'interroge, en regard de cet objectif, sur l'importance du montant de la redotation.

M. Grometto affirme qu'ils se sont posés cette même question au sein du Conseil de fondation de la FAE. Cette dernière a un capital de 20 millions. Aujourd'hui, la moyenne d'emplois créés par dossier soutenu est d'à peine 13 unités. La FAE se trouve donc sensiblement dans le même registre que la Fondetec. Il faut tenir compte du tissu économique du canton et de la Suisse, où le nombre d'entreprises de petite taille (moins de 10 personnes) représentent plus de $\frac{3}{4}$ de l'économie. Il est illusoire de dire que l'intérêt de ces opérations ne concernerait que des entreprises qui auraient par hypothèse 50 salariés. En effet, les entreprises qui ont souvent besoin de ces capitaux de départ sont des start-ups dans l'impossibilité pratique de trouver un financement bancaire. Elles pourraient certes se retourner vers des fonds d'investissements ou des business angels dont on sait que les critères sont assez élevés. Sans des organes comme la Fondetec ou la FAE, ces projets n'auraient aucune chance de se développer. Dans les dossiers qui arrivent à la FAE, et c'est probablement le cas à la Fondetec, il voit des entreprises extrêmement prometteuses qui, parfois, ne sont constituées à l'origine que d'un ingénieur et d'un administratif, mais qui occuperont une dizaine de collaborateurs dans un délai de 3 à 5 ans, si tout se passe comme souhaité. M. Grometto pense que le jeu en vaut la chandelle. Il relève par ailleurs que la loi sur l'assurance chômage favorise l'émergence d'entreprises constituées d'une seule personne et que c'est là un but louable.

Le même élu DC demande si la FER estime judicieux que la Fondetec se dote d'une pépinière

d'entreprises et développe une formation, et si c'est bien là le rôle qui lui a été assigné, alors même qu'elle n'est qu'un organisme municipal.

M. Grometto estime que le but est de remettre un prix qui récompenserait une entreprise respectant certains critères de durabilité. Il connaît bien ce projet puisque la Fondetec a approché la FER pour être partenaire de cette opération, ce que la FER a accepté sur le principe, même si certains éléments sont encore en discussion. Il croit savoir qu'un report dans le temps est prévu, mais que l'idée reste de mettre en place un cursus de formation ouvert à des projets d'entreprises; ce cursus permettrait de suivre l'évolution de ces projets durant une période de quelques mois. Le but est louable en soi, et même si ce n'est sans doute pas une préoccupation qui incombe à la Ville de Genève exclusivement, ce n'en est pas moins une initiative qui lui semble intéressante, puisque les entreprises souffrent d'un déficit de formation en termes de management et de gestion administrative.

Un commissaire socialiste demande si la FER partage la nouvelle dynamique de travail instillée par son nouveau directeur.

M. Grometto souligne que la FER a vu partir M. Jérôme Favoulet de Genilem avec regret, tout en étant fort heureuse pour la Fondetec. Il pense que le nouveau directeur a apporté à la Fondetec, toute l'expérience qu'il a acquise à Genilem, spécialiste en coaching d'entreprises. Financer est une bonne chose, mais financer à dessein ou dans un contexte, favorise la réussite de l'entreprise et c'est encore mieux. C'est la valeur ajoutée du nouveau directeur de la Fondetec.

Un commissaire libéral demande si une des entreprises qui a été soutenue par la Fondetec est devenue membre de la FER.

M. Grometto ne pourrait pas en citer, mais il pense que oui. Il n'a jamais effectué ce contrôle, car il ne lui semble pas pertinent. Il répète qu'il est très probable que les entreprises soutenues par la Fondetec soient membres de la FER. Le fait d'avoir un encadrement est un élément de sécurité, et celui d'avoir un label Genilem, FAE ou Fondetec, un gage de qualité pour tous les intervenants.

Une commissaire rose demande si la FER a dirigé vers Genilem ou la Fondetec des projets d'entrepreneurs qu'elle aurait reçus.

M. Grometto répond que cela fait partie de l'activité quotidienne de la FER qui enregistre énormément de sollicitations de tous types et à tous niveaux d'organisation. Son activité déploie pleinement ses effets lorsque l'entreprise existe et dispose d'un personnel, car, faut-il le rappeler, la FER ne fait ni financement, ni coaching. Donc, selon leur degré d'avancement et selon leur type, la FER redistribue systématiquement lesdits projets entrepreneuriaux vers des institutions qui lui semblent le plus à même de donner un conseil, d'attribuer une aide, d'offrir un suivi, que ce soit la Fondetec, le service de la promotion économique ou la FAE.

Un conseiller municipal libéral aimerait avoir une appréciation qualitative sur l'activité fournie par la Fondetec par rapport aux autres organismes similaires.

M. Grometto estime que les dossiers sont examinés avec beaucoup de sérieux. Les seuls éléments de comparaison sont les prestations de la FAE et de la CRC. Or, la CRC n'exerce d'activités que dans le domaine du cautionnement pur, alors que la Fondetec prête de l'argent. Bien sûr, le prêt bancaire est facilité par le fait qu'un organisme comme la FAE cautionne l'opération. Lorsque l'entrepreneur reçoit de l'argent d'une structure, un lien différent est établi. Il souligne que le micro-crédit donne de très bons résultats en termes de rendement et de garantie de remboursement. C'est pourquoi, il ne serait pas surpris que les remboursements de prêts soient plus nombreux auprès de la Fondetec qu'auprès de la FAE. À son avis, il y a une complémentarité entre ces deux organismes. Quant à la FAE, elle ne prête pas directement d'argent, mais elle fait du coaching et s'adresse à des entreprises de taille plus importante. Il ne connaît pas d'autres organismes de financement de micro

ou midi-entreprises dans le canton de Genève. C'est ce qui fait aussi la spécificité de la Fondetec.

Le même élu libéral est étonné du montant des frais de fonctionnement de la Fondetec qui s'élèvent à 900'000 francs et il sollicite le point de vue du représentant de la FER.

M. Grometto ne pense pas être en mesure de répondre à pareille question. S'il fait néanmoins un rapide calcul, ce chiffre lui semble raisonnable au vu de la masse salariale qui est inévitablement importante, et il n'y voit donc rien de surprenant.

Dans la foulée un élu vert s'inquiète du montant des frais de fonctionnement de la FAE qui dispose d'un capital de dotation de 20 millions.

M. Grometto ne dispose pas de chiffres exacts, mais il indique qu'il y a deux membres de direction, deux gestionnaires de dossiers, deux comptables et 3 ou 4 collaborateurs/-trices administratifs au sein de la FAE. Il sait que la direction s'est ouverte au Conseil sur la nécessité d'offrir des rémunérations qui soient comparables à ce qu'on trouve sur le marché pour des gestionnaires de haut niveau, car la FAE a besoin de spécialistes qui sont très bien rémunérés sur le marché. Il pense que la Fondetec a plus au moins la même préoccupation, car si on veut offrir des conseils de qualité, il faut des collaboratrices et collaborateurs qui soient suffisamment formés.

Reste que ce montant n'est pas compris dans le capital de dotation de 20 millions de la FAE, qu'un budget particulier lui est sur ce point alloué et qu'elle n'est pas – à l'image de la Fondetec – contrainte de générer ses moyens de fonctionnement.

Un élu radical demande au représentant de la FER s'il estime plus utile, en termes de création d'emplois, d'investir 10 millions dans un organisme de soutien aux entreprises, ou d'augmenter de 10 millions les investissements de la commune.

M. Grometto pense qu'il est toujours préférable d'offrir un suivi et un conseil, que de financer purement et simplement une opération. Ce qui est intéressant à la FAE ou à la Fondetec, c'est qu'au-delà du montant financier, il y a un suivi, un effet didactique. Chacun-e sait très bien que 75% des entreprises en création disparaissent dans les trois premières années. Une structure comme Genilem inverse la proportion. C'est un immense succès et c'est dire l'importance qu'il faut accorder au suivi des projets.

Le même conseiller municipal radical se dit surpris de voir, lorsqu'il observe le type d'entreprises soutenues par la Fondetec, le grand pourcentage de petits commerces et de restaurants, dont la survie ne dépend pas tant de la bonne gestion que de la concurrence. De plus, ces entreprises ne créant pas beaucoup d'emplois, il lui paraît inutile de leur apporter un quelconque soutien.

M. Grometto estime qu'il s'agit en fait d'un problème de distorsion de concurrence. Est-il judicieux de financer certaines entreprises et non d'autres? Par le passé, les entreprises de restauration représentaient une bonne part des entreprises soutenues par la Fondetec ou l'OGCM. Aujourd'hui, les chiffres de la FAE et de la Fondetec montrent qu'on est à 30% de représentation de ce type d'activités. Cela prouve que ce secteur représente une part importante de l'économie genevoise. Il ne serait pas correct de dire que, par principe, on ne soutient plus les entreprises liées à la restauration, parce qu'on sait que leur durée de vie est aléatoire et dépend du goût des consommateurs. En revanche, il faut être extrêmement rigoureux sur certains critères, tels que le respect des conventions collectives.

La Présidente relève que M. Grometto a évoqué à plusieurs reprises qu'il avait des liens avec Genilem et la FAE. Elle aimerait savoir si des rencontres régulières sont organisées entre ces différentes instances pour partager leurs points de vue sur la situation économique.

M. Grometto confirme. Sous les auspices de la promotion économique, un groupe informel dénommé Remino regroupe toutes les institutions actives dans le soutien aux entreprises en création. À l'origine, il s'agissait pour le département cantonal de l'économie de coordonner toutes les activités qu'il soutenait. Il a vite été constaté que l'objectif n'était pas suffisant et qu'il fallait

aussi intégrer à ce groupe les institutions privées qui sont actives dans ce domaine, et notamment les POI, Fongit, Ecllosion, FER, FAE et autre Fondetec.... Il s'agit d'une réunion mensuelle où sont échangés différents points de vue sur l'évolution de l'économie, sur l'attitude des banques et au cours desquelles chacune et chacun s'informe des opérations en cours. Il croit que c'est une préoccupation du département de s'assurer qu'il n'y ait pas de dispersion d'énergie et de fonds. Ce groupe existe depuis plusieurs années et fonctionne très bien.

Une élu AGT demande si le représentant de la FER a le sentiment d'un changement dans l'économie et ce qu'il peut en dire.

M. Grometto estime difficile de répondre, et ce d'autant pour une fédération comme la FER qui représente une multitude de secteurs différents. Aujourd'hui, certaines entreprises, malgré la crise, se portent parfaitement bien. D'une manière globale, la situation aurait pu être nettement pire. Il a reçu des échos positifs en termes de reprise des affaires, mais il sera moins rassurant en ce qui concerne le chômage. Certains domaines se sont apparemment mieux tirés d'affaire que d'autres, même si cette analyse est pour l'heure purement empirique. Les entreprises qui sont dans le négoce de matières premières se portent comme des charmes. Tout ce qui touche à la fabrication d'arômes et de parfums va très bien. Certaines branches du secteur financier sont aussi florissantes. Le commerce n'a pas souffert autant qu'on aurait pu le craindre. La FER a souvent demandé à ses membres quel était leur sentiment sur la marche des affaires et les réponses ne sont pas aussi négatives que redouté.

Dans ce contexte, M. Grometto a l'impression que cette crise a permis aux entreprises de réévaluer leurs moyens d'action et leur ressources. Il pense que dans certains secteurs beaucoup d'efforts peuvent être faits en termes de productivité. Et souvent, hélas, la productivité améliorée a pour conséquence une diminution des postes de travail. On peut donc concevoir que l'économie ne se porte pas trop mal, tout en enregistrant des pertes nettes d'emplois et donc une hausse du chômage. C'est peut-être la situation à vivre ces prochains mois.

10. Audition de M. Yves Menoud, directeur de la FAC (Fédération des Artisans et Commerçants)

M. Menoud distribue un document qui résume le propos qu'il va tenir. (**Annexe**). Il tient à excuser l'absence du président de la FAC, Bernard Menuz, pour cause de vacances. La FAC représente 1200 entreprises, plus particulièrement dans le commerce de détail. Elle a une caisse AVS qui est la 3^{ème} caisse interprofessionnelle du canton. Par ce biais, la FAC touche une population de 800 indépendants et 400 entreprises Sàrl. Ce sont des petites entités qui emploient entre 5 et 10 personnes en moyenne. M. Menoud est entré en fonction à la FAC le 1^{er} avril de cette année. Dès son arrivée, il a réactivé le partenariat de la FAC avec la Fondetec. Effectivement, la FAC a un contact direct avec les personnes qui vont créer leur entreprise ou leur commerce. Ces personnes viennent s'inscrire à la FAC, soit pour la question de l'AVS, soit au moment où elles rencontrent des problèmes financiers. La FAC et la Fondetec sont d'ailleurs en train de mettre en place un certain nombre de structures qui leur permettront d'atteindre au mieux les personnes qui nécessitent une aide dans le cadre de la création ou du soutien de leur entreprise. De son point de vue, quand quelqu'un-e crée une petite entité, elle, il n'a pas forcément de repères évidents, par exemple de business plan, alors même qu'il est important d'avoir un soutien adapté. En effet le support traditionnel que chacun-e penserait attendre de la part des banques n'est pas évident à obtenir. La Fondetec, par sa rapidité, sa souplesse et le financement direct, offre une aide importante aux micro et midi-entreprises. La FAC, lorsque les critères sont remplis, oriente un certain nombre d'entrepreneurs vers la Fondetec. Les gens que la FAC représente sont en général d'excellent-e-s artisan-e-s, mais ils, elles ont souvent beaucoup plus de peine avec le suivi administratif. Quand ces personnes rencontrent des problèmes financiers, elles sont tentées en premier lieu de retrancher dans les assurances sociales. C'est là qu'intervient la FAC pour les aiguiller vers des structures qui leur permettront de faire face à ces difficultés. C'est souvent sur des petits coups de pouce rapides

que se joue la survie d'une entreprise. La Fondetec est plus réactive, plus proche du terrain que ne peut l'être un organe bancaire habituel. Pour toutes ces raisons, M. Menoud pense que la Fondetec est un bienfait pour les entreprises que la FAC représente. Il apporte un soutien sans restriction au projet de recapitalisation de la Fondetec par la Ville de Genève.

11. Discussion de la commission en présence de la personne auditionnée

Une élue AGT aimerait savoir si que depuis le début de la crise, ce sont les petites entreprises qui sont le plus souvent en difficulté et quel en est le pourcentage.

M. Menoud explique qu'il y a un effet domino. Dans la plupart des entreprises de la FAC, c'est la fin de l'année qui est la plus importante, au cours de laquelle une grande partie du chiffre d'affaires est réalisé. Pour l'instant, une détérioration est effectivement observée, mais elle n'est pas criante. Il craint que ce soit en début d'année 2010 que se fassent sentir les effets les plus dramatiques de la conjoncture économique actuelle. Néanmoins, il tient à dire que de nombreuses entreprises, crise ou pas crise, rencontrent des difficultés d'ordre administratif notamment dans le cadre du rattrapage AVS.

Un commissaire vert demande si les membres de la FAC parlent des activités de la Fondetec et si certain-e-s ne trouvent pas injuste que d'autres bénéficient d'une aide et non elles ou eux, alors qu'elles, ils sont sur le même créneau.

M. Menoud déclare que la plupart des membres de la FAC ne connaissent pas la Fondetec. De fait, soit les personnes font le pas de s'y adresser, soit non. Beaucoup de gens sont très fiers de rechercher de soutien. L'hypothèse d'une concurrence entre les entreprises qui bénéficient de l'aide de la Fondetec et les autres n'existe pas, puisque tout le monde peut solliciter ladite fondation.

Un élu DC demande si un investissement de 10 millions pour 130 emplois semble adéquat au représentant de la FAC.

M. Menoud réplique que chez les gens qu'il représente, la vraie valeur est celle de la sueur au front, du cal aux mains et du temps qu'ils investissent pour faire tourner la boutique. Aussi, la seule chose qu'il sait, c'est que la Fondetec a, ces dernières années, augmenté ses volumes et que la FAC va intensifier sa collaboration. C'est un outil intéressant pour un certain nombre d'entreprises locales qui ont parfois des divergences de vue avec les banques ou qui sont en dehors du circuit de ces dernières. La solution d'investir 10 millions dans la Fondetec lui semble adéquate pour éviter que certaines entreprises plongent. L'autre avantage, c'est que la Fondetec, en tant qu'organisme prêteur peut demander que la société mette en place des tableaux de bord, ait des normes de fonctionnement, des structures un peu plus rigides, soit autant d'outils dont elle ne s'était pas pourvue dans un premier temps.

Un élu UDC aimerait savoir combien d'entreprises sont membres de la FAC et combien de personnes ces sociétés emploient.

M. Menoud ne tient pas une comptabilité par tête. Il faut savoir que certaines entreprises peuvent avoir un employé en début d'année, 10 en période estivale et revenir à 3 en fin d'année. Ce qu'il peut indiquer c'est que la caisse AVS a une masse sous gestion de salaires de 200 millions, ce qui constitue une très petite caisse. Or, les versements AVS peuvent constituer un baromètre fiable de l'activité économique, encore que cette caisse soit toute petite et qu'elle ne représente qu'un certain type d'entreprises. M. Menoud ajoute que ce qu'il faut savoir c'est que la grande majorité des caisses AVS travaillent sous forme d'acomptes, et que ce n'est donc que l'année suivante qu'une bonne vision de ce qui s'est passé l'année précédente est offerte.

Une commissaire UDC relève qu'un des arguments pour la redotation de la Fondetec, consiste en ce que cet organisme est un des principaux acteurs dans le soutien à l'entrepreneuriat féminin. La commissaire aimerait savoir quel est le pourcentage d'entrepreneuses qui sont membres de la FAC

et qui ont été dirigées vers la Fondetec.

M. Menoud ne connaît pas le pourcentage que souhaite la commissaire, mais selon lui, les difficultés rencontrées sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes en matière d'entreprise. Il pense que ce serait une excellente idée que d'améliorer les outils statistiques, mais il souligne que leurs membres paient leur cotisations et ne sont pas forcément enclins à donner de l'information sur leur entreprise, du fait même qu'ils n'y trouvent aucun intérêt.

Un élu écologiste relève qu'une des critiques souvent faites à la Fondetec, est de soutenir exclusivement les entreprises domiciliées en Ville de Genève. Il s'inquiète d'une éventuelle frustration de la part de la FAC.

M. Menoud répond que si l'entreprise n'est pas domiciliée en Ville de Genève, la FAC ne les adresse pas à la Fondetec, mais à la FAE, dont l'activité est un peu différente, puisqu'il s'agit alors de cautionnement et que les montants en jeu sont plus importants. La FAC est simplement un vecteur d'informations et de propositions.

Mercredi 30 septembre 2009

12. Audition de M. Serge Nouara, directeur de la FAE

D'entrée de jeu, M. Nouara propose de répondre directement aux questions des commissaires.

Un commissaire UDC demande quels sont les buts poursuivis par la FAE.

M. Nouara répond que le but principal de la FAE est de soutenir et promouvoir l'emploi. Aujourd'hui, cet organisme offre quatre grandes prestations aux micro-entreprises et petites entreprises. La première est le crédit dérivé, au moyen d'une enveloppe de 10 millions qui permet de faire des avances aux entrepreneurs qui en éprouvent le besoin, sachant que le montant maximum prêté est de 250'000 francs. La deuxième prestation est le cautionnement de crédit, jusqu'à 4 millions. LA FAE cautionne aussi des leasings. La troisième est la prise de participation, de 2 millions à 4 millions. Cette aide s'adresse à des start-ups et à des sociétés en voie d'assainissement.

Le pourcentage de remboursement se situe entre 92 et 95%. En cette fin 2009, 68 demandes ont été enregistrées à la FAE, et 44 dossiers acceptés. Ainsi elle soutient et crée effectivement des emplois.

Un élu DC indique que la FAE est la suite de trois institutions s'occupant de promotion, soit: StartPME, LAPNI et OGCM. À elles trois, ces entités concentraient 120 millions de francs. Il aimerait connaître le capital actuel de dotation de la FAE.

M. Nouara explique que l'enveloppe de cautionnement se situe entre 20 et 30 millions, celle du soutien entre 75 à 95 millions et l'avance de liquidités se monte à 10 millions provisionnés en pied de bilan de l'État.

Un conseiller municipal vert demande quelles sont les missions que remplissent la Fondetec et respectivement la FAE.

M. Nouara explique que la FAE est là pour pallier ce que ne font pas les sources de financement usuelles.

Une élue AGT demande quels sont les domaines économiques en expansion et ceux qui souffrent à Genève.

M. Nouara répond que le secteur de l'horlogerie souffre passablement. L'industrie, non, et elle contribue à remonter la moyenne. La restauration pâtit également de la crise, surtout en raison du grand nombre d'établissements sis à Genève. La coiffure est un autre secteur qui se porte assez mal. De manière générale, on constate une concentration dans le commerce de détail.

Un élu DC aimerait savoir quels sont les critères éthiques que la FAE applique lorsqu'elle choisit de soutenir ou non un dossier. Puis, il demande ce que pense M. Nouara du projet *Ecopôle*. Il souhaiterait en outre connaître son avis sur le fait que la Fondetec, organisme communal, travaille à la création d'une formation pour les entreprises en démarrage, en collaboration avec la HEG.

M. Nouara répond que, concernant l'environnement, la FAE applique les préceptes de l'OCIRT et essaie de promouvoir le développement durable, en même temps que l'emploi. La FAE demande que le siège social et les actifs d'exploitation restent dans le canton jusqu'au complet remboursement des engagements auprès dudit organisme, ce qui est logique. En ce qui concerne la formation, il s'agit de la possibilité de financer des mandats auprès de jeunes entrepreneurs et entrepreneuses qui démarrent. La FAE s'engage de même, qu'il soit question d'apporter un éclairage sur une approche du marché, sur une validation technique, voire technologique d'un produit par des experts neutres aptes à valider les orientations, tant commerciales que techniques ou organisationnelles, d'une structure. Actuellement, la FAE s'occupe de la réorganisation d'un groupe de trois sociétés qui a souhaité disposer durant toute la période d'assainissement prévue d'un coach nommé de l'intérieur pour faire le *reporting* opérationnel, commercial et financier.

La présidente demande à combien M. Nouara évalue le coût d'un coaching durant une année, et de quelle manière les entreprises vivent cette situation.

M. Nouara répond qu'aujourd'hui, les mandats oscillent entre 8'000 et 50'000 francs, en fonction du cahier des charges. La société la plus efficace est retenue. Quant à l'accueil du coaching de la part des entrepreneurs et entrepreneuses, il se fait à bras ouverts. C'est une manne pour lui, elle, car il, elle se rend bien compte que c'est une sorte de salarié à demeure.

La présidente demande encore si cette expertise détermine l'entrée en matière sur un financement, une participation ou non, et si, en définitive, l'opération est totalement offert par la FAE. M. Nouara rappelle que la loi précise qu'il s'agit d'une participation au financement d'un mandat. La FAE essaie toujours de garder à l'esprit le côté subsidiaire de son intervention. Lorsque la personne impliquée a quelques liquidités, il lui est demandé de faire un bout du chemin, car chacun-e sait bien que « *tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur* ».

Une commissaire socialiste demande le pourcentage des entreprises que la FAE aide jusqu'à hauteur de 300'000 francs.

M. Nouara répond que 80% des aides concerne les micro-entreprises, dont 60% dans le commerce de détail. La majorité d'entre elles se situe en Ville de Genève.

Un élu UDC comprend que la majorité des entreprises soutenues par la FAE sont situées sur le territoire politique et fiscal de la Ville de Genève. Il aimerait savoir si le lieu d'implantation du commerce est pris en considération lors de la présentation d'un dossier. Si quelqu'un-e émettait le désir de vendre des frigos aux Esquimaux, en serait-il, elle dissuadé-e par la FAE? Et l'élu de faire le constat de la désertification du centre-ville au profit des centres commerciaux périphériques, notamment pour des questions d'accès, mais aussi pour des raisons de coût du mètre carré commercial, de contraintes liées à la protection du patrimoine, comme du manque de sécurité. Il souligne encore que le commerce du centre-ville, c'est typiquement celui qui est en relation avec le tourisme et, qu'à Genève, l'industrie touristique est une industrie importante, tout comme l'industrie de congrès. Or, l'élu UDC ne pense pas que les touristes et les congressistes aillent beaucoup dans les centres commerciaux périphériques, mais que le cas échéant, ils, elles préfèrent le commerce de détail.

M. Nouara précise que ses réponses n'engagent que les 68 demandes traitées par la FAE. Il n'y a aucun gage de représentativité sur des milliers d'entreprises inscrites au registre du commerce. Donc, quand il dit la majorité, elle commence à 50%. Concernant, l'appréciation de vente de frigos aux Esquimaux, il affirme que les critères d'octroi de la FAE, au-delà de la subsidiarité et de la promotion des emplois, s'attachent à apprécier l'expérience des dirigeants et la pérennité de l'affaire

quant à sa capacité de remboursement par rapport à l'engagement sollicité. La FAE est là pour pallier ce que ne font pas les sources de financement usuelles. Aujourd'hui, la FAE traite principalement avec des personnes qui ont un déficit de fonds propres et de garanties. Les banques, quant à elles, regardent d'abord les garanties, la rentabilité et peut-être accessoirement l'expérience. La FAE, elle regarde l'expérience, la pérennité et s'adresse prioritairement aux entreprises en déficit de fonds propres, parce qu'elles sont jeunes ou parce qu'elles ont eu quelques embûches sur un parcours, sans être mauvaises pour autant. S'il s'agit d'une création, la FAE demande la justification de quelques commandes.

Concernant les causes de désertification, il ne lui appartient pas de répondre. Il se cantonne au même constat, mais estime que toutes et tous autour de la table ne sont pas assez nombreux pour en déceler toutes les causes.

Un commissaire AGT, dans le but de comparer la FAE à la Fondetec, aimerait connaître l'effectif de cette organisation et aimerait avoir quelques précisions quant à son organigramme et son fonctionnement.

M. Nouara répond que la FAE est constituée d'une équipe de 10 bons collaborateurs au sein de laquelle se trouvent trois gestionnaires de crédits souhaités polyvalents, mais avec certaines sensibilités selon le type de dossiers ou d'analyses. Le fonctionnement de la FAE lui est propre, puisque, aujourd'hui, elle a une partie de back-office et des contrats qui sont suivis en interne. Cette situation justifie le besoin d'avoir une force administrative. Il est difficile de comparer la FAE à la Fondetec, parce que la FAE, depuis 2006, a été reconnue comme antenne du système de cautionnement fédéral. Donc, elle a la capacité de pouvoir proposer une aide de cautionnement de la CRC (coopérative romande de cautionnement) à hauteur de 500'000 francs. Le dossier sera étudié de la même manière, et il sera défendu au sein du conseil de la CRC dans lequel lui-même siège également.

M. Nouara estime qu'une bonne majorité des dossiers passe dans le cadre de la Confédération. La FAE dispose d'un contrat qui lui permet de financer du cautionnement de leasing. On se rend compte qu'un financement sur deux concerne aujourd'hui le financement de biens d'équipements.

M. Nouara, en revanche, ne veut pas aborder la question de la Fondetec, car il pense qu'il ne lui appartient pas d'en parler.

Une commissaire du parti de Mme Martine Aubry demande si la FAE a ses propres locaux; elle aimerait également connaître le coût de fonctionnement de cet organisme et savoir si ses éventuelles pertes sont portées au bilan de l'État.

M. Nouara répond que la FAE est locataire de locaux à Carouge. Concernant le coût de fonctionnement, il invite la commission à se référer au rapport annuel de la FAE. Quant aux pertes, s'il y en a, elles sont imputées sur le montant du capital de 30 millions que possède aujourd'hui la FAE. Lorsque les pertes s'inscrivent dans le cadre du cautionnement, la banque concernée dénonce la situation et fait appel au cautionnement premier de la FAE qui va payer au plus tôt. Dès lors, la FAE est subrogée par les droits de ladite banque qui avait requis des garanties. La FAE enregistre la perte qui avait été provisionnée chez elle, mais aussi en plus de bilan de l'État.

Un élu libéral revient sur la question de la complémentarité ou la concurrence entre la Fondetec et la FAE. Il aimerait savoir si beaucoup d'entreprises s'adressent aux deux institutions, et si des projets refusés par l'une sont acceptés par l'autre.

M. Nouara réplique que la FAE est ouverte à toutes et tous.

Un élu AGT demande si la FAE entretient de bonnes relations de travail avec la Fondetec.

M. NOUARA répond qu'il entretient les mêmes relations avec M. Favoulet qu'avec tous les autres directeurs d'organismes. Les gestionnaires de chacune des structures sont régulièrement amenés à échanger des informations.

Une commissaire libérale s'inquiète d'une possibilité de doublon. Aussi demande-t-elle si la réunion des fonds attribués et des dossiers gérés par la Fondetec et respectivement la FAE permettrait de diminuer le nombre de collaboratrices et collaborateurs dans les deux organismes.

M. Nouara entend parler de manière générale. Aujourd'hui, explique-t-il, nous nous trouvons dans une société de consommation, et tout le monde compare A, B et C. Il peut imaginer qu'un-e entrepreneur, entrepreneuse qui se trouve dans les locaux de la Fondetec, ou de la FAE pourra seule juger de la qualité des prestations offertes par de chacune de ces institutions. C'est le consommateur, la consommatrice qui compare.

13. Discussion de la commission

Le groupe AGT se dit au clair sur l'objet, car toutes les auditions ont été de grande qualité. Manifestement, M. Unger ne viendra pas devant la commission. Il est disposé à voter.

Le groupe UDC aimerait bien entendre le représentant du Département de l'économie et de la santé. Si ces gens pratiquent la politique de la chaise vide, la commission sera privée d'une information nécessaire. Il souhaite auditionner M. Magnin, même si c'est pour l'entendre dire qu'il n'a rien à dire à la commission, parce que cela pourra figurer au rapport. (*Remarque du rapporteur: dont acte!*) Le groupe n'est pas d'accord de boucler un objet, parce que les personnes dont l'audition a été officiellement sollicitée ne veulent pas venir. Il est impossible de travailler correctement de cette façon. Ces personnes participent à la politique du Conseil d'Etat, ce qui n'est pas anodin.

Un élu DC estime pour sa part que si M. Unger est indisponible, ce n'est pas grave, mais qu'il faut au moins que M. Magnin se présente, ce d'autant plus qu'il est en place depuis l'origine de la Fondetec et qu'il a pu en suivre toute l'évolution. Peut-être qu'il viendra accompagné de la personne en charge de la promotion économique à l'Etat.

Le groupe socialiste veut entendre le Département de l'économie et de la santé, car ces mêmes départements cantonaux savent très bien où est l'adresse de la Ville lorsqu'ils souhaitent envoyer leurs factures – à l'image des nombreux transferts de charges effectués unilatéralement ces dernières années pour quelque 80 millions - ; aussi le groupe socialiste ne se contentera-t-il pas d'entendre un commis de l'Etat quel qu'il soit, car il aimerait discuter politique. Il redemande l'audition du chef du Département de l'économie et de la santé.

La Présidente s'engage à insister pour que l'audition de M. Unger puisse avoir lieu, telle que la demande la commission des finances.

Mardi 8 décembre 2009

14. Audition de M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé, dans le cadre du projet de redotation de la Fondetec, accompagné de M. Magnin, directeur de la promotion économique audit département

M. Unger remercie la Commission de l'auditionner à propos de son outil de promotion économique, la Fondetec. Il commence par situer le contexte de l'aide aux entreprises qui est majoritairement de niveau cantonal à Genève. Il rappelle qu'il a regroupé, au niveau cantonal, la plupart des organismes d'aide aux entreprises dans la FAE, qui comprend deux secteurs: l'un pour toutes les entreprises, et l'autre, anciennement OGCM (organisme genevois de cautionnement mutuel) qui est devenu l'antenne genevoise de la CRC PME (Coopérative romande de cautionnement mutuel PME). Il précise que les pertes de CRC PME sont garanties à 65% par la Confédération et que cette structure pouvait au préalable garantir des prêts jusqu'à 150'000 francs, et maintenant jusqu'à 500'000 francs. Il explique que la CRC PME et la FAE ne prêtent pas directement de l'argent, mais

proposent des cautionnements, et que la FAE peut prendre des participations ou donner des mandats de coaching ou d'aide à la gestion d'entreprises. M. Unger déclare que la Fondation d'Aide aux Entreprises a vu son capital augmenter en début d'année en raison de la période de crise (augmentation des demandes, en particulier d'entreprises saines manquant de liquidités). Il précise que l'on a profité de la modification législative pour consentir des aides de trésorerie, à savoir des crédits relais pour un montant de 950'000 francs, pour des entreprises qui n'arrivent pas à se faire payer par leurs clients (effet boule de neige qui peut entraîner la mort de centaines d'entreprises).

M. Unger ajoute qu'il y a d'autres structures d'aide aux entreprises, comme les incubateurs qui sont plus spécialisés. Il mentionne Écllosion dans le domaine des biotechnologies et l'Office de la promotion industrielle pour l'industrie (promotion, analyse de *business plan* et coaching, travail sur l'image des entreprises). Il évoque le voyage de promotion dans les Émirats arabes dans le cadre du *Swiss Village* (secteur *Cleantech*), projet ambitieux dont l'objectif est de faire une ville sans aucun déchet, aucune consommation d'énergie fossile et aucune production de CO₂. Il explique que sur 62 chefs d'entreprise, le recteur de l'Université, le directeur de l'EPFL et celui de la HES, cinq mandats ont déjà été confiés à titre de test, et que plusieurs contrats ont été signés entre les participants au cours du voyage.

M. Unger explique que le fonctionnement de la FAE est différent de celui de la Fondetec, puisque la première propose des dossiers aux banques ou à des fonds privés qui financent le projet cautionné. Il ajoute que le tout est chapeauté par M. Magnin et son équipe de la promotion économique. Il précise que, contrairement à la Ville, il n'y a pas de prêts d'argent, mais des cautionnements ou des participations, parce que l'État estime qu'il y a des banques pour offrir des crédits. Il ajoute qu'il est connu que le resserrement du crédit n'est pas un mythe, en particulier dans un contexte de crise, ce qui laisse de la place à une structure comme la Fondetec. Il note cependant que cette structure a perdu 12 millions en 11 ans, soit environ 1 million par an, et que cela ne serait pas toléré de la part d'un banquier, même en capital risque. Il considère que c'est donc une structure d'aide à haut risque, bien qu'il reconnaisse aussi quelques *success story* à la Fondetec. Il précise que l'on ne sait pas ce qu'il advient des entreprises dont on refuse le dossier, mais seulement ce qui se passe pour ceux que l'on accepte. Il estime cependant que c'est un luxe que la Ville semble manifester pouvoir s'offrir, que de perdre 35 à 50% des fonds investis pour financer des entreprises. Il ajoute encore que la Fondetec et la CRC PME ont à peu près le même public, que le modèle est différent mais que le créneau est le même. Il rappelle que, si la structure cantonale perd de l'argent, 65% lui sont remboursés par la Confédération, ce qui n'est pas le cas pour la Fondetec. Il rappelle aussi, qu'en termes d'emplois, la structure cantonale a aidé, entre 2008 et 2009, 104 entreprises pour 1094 emplois et que les engagements financiers sont en fait, en ce qui concerne les prises de participation de 5'200'000 francs, pour les avances de liquidités de 950'000 francs, pour les mandats d'audit de 201'000 francs, pour les cautionnements de la FAE de 10'000'000 francs, et plus 18'000'000 francs pour CRC PME. Il précise que c'est un volume probablement très supérieur à celui de la Fondetec.

15. Discussion de la commission des finances en présence des personnes auditionnées

Un élu radical constate que la Fondetec aide en particulier des petites entreprises et des petits commerces, actifs sur des secteurs où il y a déjà une forte concurrence. Il demande s'il est bien utile d'aider des entités de ce type-là et si la Fondetec est utile dans l'architecture des structures d'aide aux entreprises.

M. Unger répond qu'il doit avoir l'humilité de reconnaître qu'il ne sait pas, car il n'a pas les bilans de la Fondetec. Il rappelle qu'on lui a relaté quelques histoires de *success story*, dont on ne sait pas d'ailleurs s'ils n'auraient pas trouvé un soutien dans d'autres structures, et ajoute qu'il faut être précautionneux pour ne pas faire des aides de complaisance. Il précise que le modèle d'affaires doit être plausible, que des coups de pouce au lancement ou à la survie ne lui paraissent pas choquants, mais que l'aide des pouvoirs publics ne doit se substituer ni à la qualité du projet ni aux banques. Il ajoute qu'il a déclaré aux banques qu'elles étaient largement responsables du naufrage dans lequel

l'économie réelle se trouvait et qu'il n'entendait pas à ce titre supporter très longtemps qu'elles resserrent leurs crédits. Il précise que cela a eu une influence sur une grande banque (UBS) et sur d'autres (BCGe, CS). Il ajoute que cela vaut la peine d'aller voir les banques pour leur dire qu'il est de leur devoir de faire circuler à nouveau l'argent.

M. Magnin précise que le principe de toute aide aux entreprises est la viabilité à terme qui peut justifier dans certains cas une dérogation aux règles du marché (difficultés de trésoreries passagères, transmissions d'entreprises). Il rappelle qu'il doit s'agir d'aides remboursables, et non pas de subventions.

Un élu socialiste indique que la Ville de Genève vise à travers la Fondetec à la création d'un incubateur dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il demande l'avis de M. Unger sur ce sujet, en particulier en lien avec le marché de l'emploi.

M. Unger répond qu'avoir un créneau d'incubation semble une meilleure idée que le tout venant, d'autant plus que les « clients » sont les mêmes à la Ville et au Canton. Il ajoute qu'il sera plus sûr de ce qu'il dit quand il saura ce que chacune et chacun cache derrière le terme économie sociale et solidaire, et si c'est de l'économie ou des subventions. Il estime que la tâche des collectivités publiques devrait être d'améliorer en premier lieu les conditions-cadre de l'économie, et il donne pour exemple la taxe professionnelle qui est l'impôt le plus stupide du monde, car – estime le Conseiller d'Etat - il est absurde de taxer l'emploi. Il ajoute que cet état de fait dépend du Canton et qu'il semble bien que l'Europe va bientôt régler cette affaire de son côté. Il indique qu'il peut aussi s'agir d'aide aux prix fonciers, à savoir rendre accessible le prix du terrain à des entreprises dont la marge ne permet pas de payer les prix du marché sans introduire de distorsions de concurrence. Il affirme que le Canton ne le fait que pour l'industrie, bien qu'il y ait eu des entorses. Il pense qu'il y aurait du sens à faire bénéficier de prix plus bas des surfaces de culture ou de culture alternative. Il cite l'exemple du MOA Club à Vernier qui correspond à un besoin ressenti de la part des jeunes. Il ajoute que l'on peut être créatif sur des notions de mixité. Il ajoute qu'il est singulier que Rolex ait obtenu des hectares à des prix favorables et qu'un petit commerçant paie le lard du chat pour un local minuscule. Il précise qu'il ne veut pas chasser Rolex, mais que la politique pourrait être plus diversifiée et accueillante en faveur des petites structures, ce qui éviterait la déperdition de petits commerces.

Une commissaire DC demande s'il y a des relations entre la Fondetec et la FAE.

M. Unger répond qu'il ne pense pas qu'elles discutent des dossiers entre elles, mais qu'il arrive qu'il y ait des contacts par ricochet lorsqu'un dossier refusé atterrit dans l'autre structure. Il ajoute qu'il n'y a pas de travail cohérent, car les structures sont très différentes. Il rappelle qu'il n'accepterait pas d'avoir sous sa responsabilité une pseudo-banque qui n'en est pas une.

Un élu UDC se dit satisfait que la question de la taxe professionnelle ait été abordée et demande par quoi le Canton proposerait de remplacer cet impôt qui représente tout de même 10% des revenus de la Ville de Genève (110 millions). Il précise que ce n'est pas le nombre d'employés qui coûte cher dans la pondération de la taxe, et que celle-ci présente l'avantage que les entreprises qui sont au bénéfice d'une remise fiscale paient néanmoins la taxe, ce qui représente une certaine justice sociale face à l'impôt. Il ajoute que le discours de Saint-Pierre, entendu la veille, est certainement le plus cher de tous, et que les 7 milliards du budget de l'État n'y suffiront de loin pas.

M. Unger répond en ce qui concerne la taxe professionnelle que ce n'est effectivement pas le poids de l'emploi qui pèse lourd, mais que le procédé en lui-même est très décourageant.

Un élu AGT intervient pour rappeler qu'il ne s'agit que de 10 francs par employé.

M. Unger déclare que les communes qui renoncent à la taxe professionnelle se portent mieux

économiquement que celles qui n'y renoncent pas. Il ajoute qu'il y a probablement d'autres moyens d'améliorer les conditions cadre de l'économie et que cela lui paraît mieux que de servir de banque quand ce n'est pas son métier d'être banquier.

Un élu AGT rappelle que la Fondetec a doublé ses aides au secteur des services et de la communication et qu'elle s'est repositionnée. Il indique que la Fondetec compte apporter un soutien à l'entrepreneuriat féminin et demande à M. Unger s'il est sensible à cette question.

M. Unger répond qu'il est question de la qualité du projet, mais que si c'est une femme qui le présente, c'est d'autant mieux que l'on manque cruellement de ces dernières dans les milieux économiques. Il ajoute que l'on peut envisager d'encourager l'entrepreneuriat féminin ou l'économie sociale et solidaire (si c'est un modèle économique), mais qu'il ne faudrait pas générer des distorsions de concurrence qui feraient capoter des entreprises qui auraient dû fonctionner. Il se demande s'il pourrait y avoir des recours de la part des hommes qui se plaindraient d'inégalités de traitement, mais que l'affaire ressortirait alors du règlement de la Fondetec.

Un commissaire radical rappelle que la FAE est soumise à la LIAF, tandis que la Fondetec a un capital de dotation et qu'elle se débrouille pour financer son fonctionnement. Il demande ce que M. Unger pense de la gouvernance avec contrat de prestation de la FAE.

M. Unger répond que plusieurs choses ont changé en même temps, mais qu'il n'envisage pas, indépendamment du type de structure, que l'on puisse mener une politique publique sans objectif ni indicateur. Il explique que, dès le moment qu'on donne de l'argent à quelqu'un pour faire quelque chose, il est utile de savoir ce qui en est fait et si les objectifs fixés d'un commun accord sont atteints. Il ajoute que c'est de l'ordre de la politique publique générale.

Une élue AGT demande s'il y a un moyen de pression de l'État pour faire infléchir les banques au niveau des prêts.

M. Unger répond qu'il faut aller les voir et qu'on peut le faire de manière désagréable.

16. Discussion de la commission

La Présidente rappelle que le tour des auditions votées a été effectué et ajoute qu'il reste trois propositions en suspens : Éco-Diagnostic, l'Économie Sociale et Solidaire et le Département de l'Instruction publique. Elle souhaite passer au vote de ces auditions.

1. L'audition d'une personne de l'ESS, en particulier de l'association Après, par exemple M. Christophe Dunand de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, est acceptée par 10 oui. (2 AGT, 3V, 3PS, 1R, 1L) et 4 abstentions (2PDC, 2UDC).

Les autres propositions d'audition ne sont pas retenues.

Mercredi 27 janvier 2010

17. Audition de M. Christophe Dunand, président de la Chambre de l'ESS, ainsi que de Thierry Pellet, secrétaire général

M. Pellet se dit très heureux de présenter les activités et la vision de la Chambre d'économie sociale et solidaire qui est ancrée dans le territoire genevois et de répondre aux questions de la Commission. Il définit l'Économie sociale et solidaire (ESS) comme n'appartenant ni au secteur public, ni au secteur privé à but lucratif, mais comme un ensemble d'autres acteurs économiques fonctionnant avec une logique différente (sans but lucratif ou à lucrativité limitée) et s'appuyant sur

un certain nombre de valeurs fortes (sociales et environnementales notamment) réunies dans la charte de l'ESS qui figure sur leur site Internet www.apres-ge.ch. Il précise que 240 entreprises sont membres de la Chambre de l'ESS après 5 ans d'activité et qu'ils ont pu entrer dans le réseau *Remino* qui réunit les principaux acteurs du soutien aux entreprises dans le Canton de Genève. Il explique qu'ils proposent des prestations pour leurs membres: appui, soutien et conseils à des acteurs qui souhaitent lancer une activité économique, permanence hebdomadaire, café des bonnes pratiques mensuel. Il ajoute qu'ils viennent de lancer plus récemment l'incubateur *Essaim* destiné en particulier à deux types de public: les personnes qui ne trouvent pas de soutien dans le dispositif actuel (auto-emploi) et les petites entreprises de l'ESS qui ont besoin d'expertises et de compétences particulières pour lancer un projet. Il précise qu'*Essaim* devrait avoir développé en 2010 la totalité de sa palette. Il indique que c'est dans ce contexte qu'ils ont collaboré avec la Fondetec sur le projet commun *Ecopôle*, proposant dans un même lieu des entrepreneurs classiques et représentatifs de l'ESS, des entrepreneurs confirmés et débutants; il explique que ces partenariats visant à des synergies constituent le pari de ce projet. Il ajoute que la Ville de Genève a accordé son soutien à *Essaim*, y voyant la dimension de renforcement du tissu local et un espace inoccupé dans l'aide aux très petites entreprises. Il ajoute qu'ESS est allée voir ce qui se faisait en France voisine, d'où elle a ramené le concept intéressant d'« entreprise collective partagée » qui regroupe des entrepreneurs dans une entreprise mutualisée leur permettant de bénéficier de prestations de back-office et de services centraux, mais aussi de coaching, tout en leur offrant moins de solitude. Il précise que le succès d'une entreprise n'est pas uniquement une question de financement mais aussi en grande partie d'encadrement.

M. Dunand, de son côté, indique que la préoccupation de la Chambre de l'ESS est le soutien à de nouveaux projets, le développement de nouvelles entreprises et d'innovations pour faire face à un chômage massif et s'assurer à moyen terme de la création d'emplois, notamment d'emplois peu qualifiés que l'on ne trouve pas forcément dans le secteur *High Tech*, bien que l'on puisse se féliciter de son existence. Il souligne qu'il faut privilégier une vision large et diversifiée de l'économie et que la monoculture financière est dangereuse, et qu'il lui préfère la vision d'une économie plurielle. Il constate que les approches du *Venture Capital* (Capital Risque) dans les années 90 considéraient que sur 10 projets il y en avait un excellent, trois ou quatre bons et cinq échecs assurés, et que les gains liés aux premiers couvraient les pertes des seconds. Il explique que la tendance actuelle est à la limitation de la mortalité des projets et qu'il est possible d'envisager le succès de six à sept projets sur dix. Il ajoute que cela n'est pas rendu possible en travaillant sur les mécanismes de financement, mais que c'est l'augmentation du coaching et du soutien qui est déterminant. Il rappelle que peu d'entités offrent du coaching à Genève : Genilem qui soutient peu de projets (5 par an à Genève), le projet *Essaim* qui se met en place, les incubateurs technologiques qui font un excellent travail, mais extrêmement spécifique, et la Fondetec. Il ajoute qu'il faut disposer d'une diversité de prestations pour faire face aux différents besoins - cautionnement, coaching, accès à des financements diversifiés, approches administratives différentes. Il précise qu'il y a aussi des besoins de financement limités qui ne devraient pas se heurter aux mêmes difficultés que les demandes plus importantes, sous peine de décourager ces entrepreneurs. Il lui semble que la Ville fait un effort significatif depuis plusieurs années à travers la Fondetec. Il indique que les experts estiment qu'il faudrait développer des structures de promotion économique intercommunales et que le tissu local est mal couvert. Il explique que sans cela les entreprises auraient tendance à s'installer dans des zones excentrées et offrant des facilités, comme par exemple Zimesa à Satigny, alors même qu'il faudrait au contraire avoir une capacité de promotion économique garantissant une implantation dans tous les territoires. Il ajoute que les besoins des membres de leur Chambre ne sont qu'en partie spécifiques à l'ESS et qu'il ne lui semble pas que l'on soit dans une logique de pléthore de l'offre socio-économique, que les moyens ne sont pas très développés par rapport à la France notamment. Il considère qu'il faudrait assurer plus de diversité dans les moyens, et en tous les cas pas moins de moyens en termes quantitatifs. Il conclut en disant qu'il serait souhaitable, à moyen terme, de voir la recapitalisation de la Fondetec et la création

d'autres organes sur les communes genevoises pour renforcer les moyens de promotion économique locale.

18. Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

Une élue AGT déclare qu'elle a entendu le discours libéral habituel et qu'elle n'y a rien trouvé de ce qu'elle pouvait imaginer que soit l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle demande ce que la Chambre de l'ESS a de spécifique et ce qu'est l'ESS.

M. Pellet explique que les membres de la Chambre de l'ESS sont des acteurs économiques existants, mais des organismes à but non lucratif ou à lucrativité limitée - comme c'est le cas des coopératives. Il précise que cela n'implique pas qu'il n'y ait pas de bénéfices, mais que les bénéfices restent dans la structure, qu'ils sont inaliénables et ne peuvent pas être distribués. Il ajoute que ces acteurs ont parmi d'autres spécificités un aspect démocratique, un ancrage local et une identité territoriale – aucune délocalisation n'est possible - des ressources locales, des productions locales.

M. Dunand donne quelques exemples : la coopératives des Jardins de Cocagne, des coopératives d'habitation, le Courier, des coopératives agricoles, la librairie du Boulevard, le CSP, Caritas, la Fondation Pro. Il précise que l'ESS n'est pas uniquement l'économie du social. Il rappelle que les coopératives ont été créées à la fin du XIXe siècle, puis un peu oubliées, lorsque l'on a pensé que l'économie dominante pouvait régler tous les problèmes, tandis qu'elle se départait de ses responsabilités sociales, mais qu'elles connaissent un renouveau ces dernières années. Il ajoute que cela démontre que l'on peut produire des biens et des services sans être nécessairement une organisation à but lucratif et cite l'exemple de la Corporation Mondragon en Espagne, une coopérative de 60'000 personnes dans le domaine de l'industrie. Il ajoute que la politique de la Chambre de l'ESS est de soutenir ces activités et ces institutions en dehors du système traditionnel.

M. Dunand explique encore que ce qui définit l'appartenance à l'ESS, c'est l'engagement à signer la charte, exigeante par rapport à l'emploi, à l'environnement et à l'efficacité économique, et qui figure sur leur site. Il ajoute que des SA appartiennent à la Chambre de l'ESS et que toutes les coopératives et associations ne sont pas sociales et solidaires.

M. Pellet dit encore qu'ils ont mis en place une procédure d'adhésion qui nécessite l'examen de ces critères, qui demande les comptes et de la transparence dans le but d'une véritable analyse. Il précise qu'une forme juridique donnée n'est pas un critère suffisant.

Un élu DC rappelle que le Conseil administratif a fait voter au Conseil municipal au moment du budget, sans que cela ne passe par la commission des finances, un crédit pour le compte de la Chambre de l'ESS, lié à un incubateur. Il demande si c'était pour le projet *Essaim* et s'ils ont un montant en tête.

M. Pellet répond par l'affirmative et ajoute qu'il s'agissait d'un montant de 350'000.00 francs.

Le même élu répond que c'est bien le même montant et que c'est bon signe. Il estime – sans vouloir attaquer les intervenants qui n'en peuvent rien – que ce n'est pas une bonne idée de la part de la magistrature de faire passer au vote un projet sans en avoir discuté préalablement. Il ajoute que cela pourrait réduire la volonté d'adhésion à un tel projet que pourraient montrer celles et ceux qui n'y souscrivent que mollement. Il demande si la motion concernant l'*Ecopôle*, renvoyée à la commission Agenda 21, est un projet conduit en collaboration avec la Chambre de l'ESS, ou s'il s'agit d'un autre projet que la magistrature souhaite lancer.

M. Pellet explique qu'*Ecopôle* est un projet ambitieux mené en collaboration avec la Fondetec, et qu'il n'est pas lié à une démarche politique. Il ajoute que la Chambre de l'ESS n'est pas associée à cette motion. Il lui semble qu'il s'agit de transformer tout le site des Charmilles en écosite.

M. Dunand souligne que l'idée d'incubateur venait de la Chambre et ajoute qu'ils ont sollicité la Ville et le Canton en tant que partenaires pour soutenir ce projet. M. Unger a accordé un accueil très favorable à ces outils de promotion économique et il a fait entrer l'ESS dans le réseau *Remino*. Il ajoute que la Ville de Genève a manifesté un intérêt plus actif et que le Canton n'a pas encore été

sollicité pour un soutien financier, mais qu'il est prévu de revoir M. Unger. Il précise qu'ils sont déjà du point de vue opérationnel en contact avec le service de l'emploi. Il indique que leur ambition est clairement cantonale pour avoir la plateforme la plus large possible.

Un commissaire écologiste demande si la Fondetec ne fait pas doublon avec les organismes cantonaux et s'il ne serait pas préférable d'envisager un échelon dans chaque commune ou de collaborer plus étroitement avec la FAE, afin de renforcer les structures en place au niveau cantonal.

M. Dunand rappelle qu'ils ont fonctionné d'après les besoins des premières structures qui sont venues les voir et qu'ils ont travaillé de manière subsidiaire sur ce qui manquait. Il ajoute qu'ils ont constaté des manques significatifs pour les micro-entreprises et les petites entreprises. Il explique que les experts de la promotion économique, dans un souci de rationalité, estiment qu'il est nécessaire d'avoir une multiplicité de prestations différentes et que l'on n'a pas atteint un niveau satisfaisant de souplesse et de complémentarité des prestations offertes. Il ajoute que tous les acteurs de la promotion économique sont en train de grandir et qu'il n'y a pas a priori une pléthore d'offres. Il estime qu'il serait préférable d'avoir une diversité d'offres et d'acteurs plutôt qu'un seul acteur qui soit en charge de tout.

M. Pellet, pour sa part, indique que, du point de vue de leur incubateur, les très petits entrepreneurs qui se lancent ont un besoin de financement modeste, soit moins de 20'000 francs. Il ajoute qu'il n'y a que deux acteurs dans le micro-crédit en Suisse romande : Microcrédit solidaire suisse à Lausanne - dans les faits 8 projets l'an dernier dont un seul à Genève - , et la Fondetec qui intervient dès 5'000 francs. Il précise que la FAE ne fait que du cautionnement et n'entre pas en matière pour des montants inférieurs à 30'000 francs, ce qui nécessitera encore que l'entrepreneur ou l'entrepreneuse puisse faire accepter son dossier. Il ajoute que les banques n'ont cessé de remonter le seuil à partir duquel elles entrent en matière pour des prêts et de réduire le profil des personnes ayant accès à leurs crédits. Il rappelle que c'est pour cette raison et parce que même en cas de crise de liquidités passagère les banques ne prêtent pas, que l'État a redoté la FAE de 40'000'000 de francs. Il considère que, de leur point de vue modeste, la FAE n'est pas un acteur pertinent.

Le même élu vert se dit gêné par le fait que la Fondetec n'intervienne qu'au niveau de la Ville de Genève, à l'exclusion des autres communes, alors que c'est un bassin de la taille de la Suisse romande qui vient d'être défini. Il demande s'il ne serait pas plus intelligent de développer le secteur du micro-crédit et de l'aide aux petites entreprises au sein de la FAE.

M. Dunand explique que les experts estiment que la FAE joue un rôle dans le cautionnement des prêts professionnels sans logique de coaching et qu'ils sont très loin de couvrir leur sphère d'action cantonale. Il répond qu'il ne s'agirait donc pas uniquement de petits ajustements. Il ajoute qu'en l'absence de mesures de facilitation locales, le risque est grand de voir les activités s'en aller là où des locaux sont disponibles et de constater progressivement la fuite des entreprises hors de la Ville de Genève. Il indique que si toutes les communes avaient une politique de promotion économique, il y aurait bien sûr un meilleur équilibre, mais que la FAE, seule, laisserait ce phénomène se produire.

Le même conseiller municipal demande, puisqu'il serait aujourd'hui plus facile de s'installer en périphérie, si la concurrence territoriale constitue vraiment le bon outil et s'il ne vaudrait pas mieux faire de la Fondetec un organisme dépassant le cadre de la Ville uniquement.

M. Dunand estime qu'il faudrait avoir à moyen terme des outils de promotion économique dans toutes les communes, voire créer un organe intercommunal par synergie, mais qu'il serait dommageable de voir les prestations de la Fondetec disparaître pour y parvenir. Il aurait plutôt comme perspective de créer des éléments équivalents et de les fédérer.

Un commissaire socialiste rappelle que la Fondetec essaie de répartir son aide en fonction du

rapport au PIB national et que c'est pour cette raison qu'elle a renoncé à aider un certain nombre de restaurateurs et restauratrices dont les dossiers ont été récupérés par la FAE. Il demande quelle est la politique de la Chambre de l'ESS et s'ils ont le même souci en rapport avec le PIB.

M. Pellet répond que l'ESS n'a pas suffisamment de recul pour élaborer un tel discours, mais qu'il considère que cette approche est hautement pertinente, afin de veiller à ne pas renforcer uniquement un secteur qui connaîtrait, justement grâce à ce moyen de financement, une explosion. Il explique qu'ils sont en train de contacter leurs premiers entrepreneurs mais qu'ils manquent encore de statistiques.

Un élu AGT demande combien de membres de la Chambre de l'ESS sont actifs en rapport avec les récupérations diverses.

M. Dunand répond qu'il y a notamment Partage, le CSP, Caritas, Realise. Il ajoute qu'en France voisine ce sont des structures de l'ESS qui maîtrisent toute la filière du recyclage, mais que l'on n'a pas été capable de réaliser pareille opération à Genève.

Le même commissaire dit avoir pris conscience du fait que la Ville essaie de donner son blanc-seing à Serbeco pour tout ce qui concerne la récupération et la redistribution. Il constate que cela pose le problème des profits qui ont augmenté (prix des métaux par exemple). Il demande ce qu'il advient des entreprises qui dépassent la taille critique de l'ESS, qui fonctionnent à plein, avec des profits et un bon chiffre d'affaires.

M. Pellet répond que le mécanisme de but non lucratif fait que, même si le chiffre d'affaires augmente, les bénéfices ne seront pas redistribués à des propriétaires ou des actionnaires et resteront dans l'intérêt collectif de l'entreprise. Il ajoute que dans le cas de Serbeco SA, si son chiffre d'affaires a augmenté, des dividendes seront redistribués aux actionnaires.

Le toujours même élu demande s'ils entrent en matière en ce qui concerne l'augmentation de la masse salariale pour des entreprises ESS.

M. Dunand répond que cela constitue la différence entre une entreprise classique et une entreprise sous l'égide d'ESS. Elles peuvent avoir les mêmes activités sur les mêmes marchés avec un même niveau de profit, mais que d'un côté celui-ci bénéficie aux actionnaires et que de l'autre il sera réinvesti, soit en augmentations salariales, soit en bonus, soit en faveur de nouveaux projets. Il rappelle l'engagement en ce qui concerne la transparence des activités et la limitation des échelles salariales dans une mesure de 1 à 6 et non 1 à 300, 400 ou 500. Il ajoute que l'on n'est pas dans une logique de maximisation et que ces entreprises vont peu à peu augmenter l'emploi, améliorer les conditions de travail. Il précise que dans les coopératives, les redistributions aux coopérateurs sont limitées et ne s'étendent qu'à une partie du profit.

Un commissaire radical relève que ce qui se fait dans le domaine de l'ESS lui paraît particulièrement utile, en particulier pour des prestations rendues ni par le service public, ni par le domaine privé. Il aimerait savoir ce que l'ESS pense de la redotation de la Fondetec et de l'opportunité pour le Conseil municipal de dépenser 10'000'000 francs, ce qui ne lui semblerait pas très utile si cela bénéficiait à un domaine comme la restauration. Il se demande si cette somme ne serait pas plus utile dans les projets de la Chambre de l'ESS.

M. Pellet réplique que l'ESS ne dira pas s'il faut ou non redoter la Fondetec. Il rappelle qu'il a expliqué que l'ESS a créé un incubateur très spécifique et qu'elle a constaté que seuls deux acteurs sont à même de répondre aux besoins de leurs utilisateurs, que l'un est presque absent à Genève et que l'autre est la Fondetec. Il ajoute que, dans ce sens, si la Fondetec venait à disparaître, le paysage s'appauvrirait d'un intervenant déterminant pour le projet de l'ESS. Il précise qu'il ne veut pas jouer la Fondetec contre l'ESS, mais qu'il apprécie dans la question l'ouverture envisagée et qu'il reviendrait volontiers devant cette commission discuter de la possibilité d'un soutien de la Ville.

M. Dunand ajoute qu'il est question d'approcher des fondations, afin de bénéficier aussi d'une dotation pour avoir la flexibilité d'accorder rapidement de petits crédits.

Une commissaire du parti de Micheline Calmy-Rey demande quelle est la structure et la dotation de la Chambre de l'ESS, ainsi que l'origine de celle-ci, ce qui éclairerait aussi la commission dans le cas où elle devrait voter une subvention en leur faveur.

M. Dunand répond que c'est une structure associative, absolument identique à celle de toutes les chambres commerciales, donc sans but lucratif.

M. Pellet ajoute que les sources de financements reflètent l'historique de leur construction, à savoir un financement par le bas. Il explique que cela leur donne l'avantage d'une légitimité des acteurs réunis qui font leurs preuves avant d'aller demander des financements; l'inconvénient reste que l'argent ne tombe pas du ciel. Il indique qu'ils ont un modèle de financement par projet et qu'ils ont actuellement deux importants projets qui leur permettent de vivre : d'une part *Première expérience* qui est rémunéré par l'Office cantonal de l'emploi (stages qualifiant auprès de leurs membres) et d'autre part *Essaim* avec le soutien financier de la Ville de Genève. Il ajoute qu'ils prévoient d'élargir leurs sources de financement.

M. Dunand dit encore qu'ils ont été lauréats de la bourse cantonale du développement durable (10'000. francs qui ont servi à refaire le site Internet) et qu'ils ont reçu 20'000 francs de la Loterie Suisse Romande pour financer de la formation.

La même élue demande s'ils ont des subventions pérennes de la part de l'État ou d'autres entités.

M. Pellet répond par la négative et ajoute que cela constitue leur force et leur faiblesse.

La toujours même commissaire demande si leur activité implique des prêts ou si elle est constituée uniquement d'accompagnements et s'ils ont l'intention de mettre sur pied un projet en rapport avec l'idée d'un consortium de petites entreprises qu'ils ont évoquées. Elle aimerait aussi savoir quelle est la procédure d'adhésion à leur Chambre et quels sont les secteurs d'activité de leurs membres.

M. Pellet explique que l'incubateur *Essaim* propose de l'accompagnement et du coaching avant et après le lancement du projet et qu'ils ne feront pas de financement. Il précise que leur mission est de s'articuler avec tous les acteurs du réseau.

Par ailleurs, l'entreprise collective partagée est au coeur de leur incubateur et ils vont essayer de lancer l'idée d'entrepreneurs salariés qui n'existe pas en Suisse. Il ajoute que les expériences en France sont spectaculaires et que cela incite certaines personnes à se lancer dans l'entrepreneuriat dans le contexte rassurant du salariat, au sens où le salaire dépend du volume d'affaires générées. Il ajoute que ce concept innovant présente l'avantage de briser la solitude, d'offrir des mutualisations de compétences variées, un échange de bonnes pratiques et une structure partagée.

M. Dunand ajoute qu'aucun secteur n'échappe à l'ESS, hormis le luxe, les voitures de courses, les cigarettes et l'armement.

19. Discussion de la commission

Un élu DC estime qu'il est incorrect que la magistrate ait fait passer au vote sans consultation un montant de 350'000.00 francs. Il rappelle qu'il fait partie de la Chambre de l'ESS dont il partage l'idéal, mais trouve que ce montant doit être considéré comme un complément aux 10'000'000 francs de la Fondetec, car le but poursuivi est le même. Il ajoute qu'il peut en faire la démonstration. Il souhaite que la commission entende la magistrate à propos dudit complément. Il ajoute qu'il faudrait aussi entendre le Contrôle financier à propos de la Fondetec avant de voter, puisqu'il vient- à ce jour - de fournir un rapport à la commission. Il termine en disant qu'il ne va pas de soi de voter la redotation de la Fondetec, quand bien même il soutient l'ESS.

Une commissaire rose entend les reproches formulés par la droite démo-chrétienne, mais rappelle que la commission a eu tout loisir de poser cette question à la magistrate lors de l'audition de son département et qu'elle y aurait certainement volontiers répondu. Elle ajoute que les socialistes ont toujours eu une idée très claire sur la redotation de la Fondetec, mais que si l'audition du Contrôle financier pouvait lever les possibles doutes qui subsistent encore dans l'esprit de certains, ils

cautionneraient ce processus.

Un élu vert, soucieux de répondre au commissaire DC précité explique que ce problème aurait pu être soulevé lors des auditions antérieures et estime que la commission a en sa possession tous les éléments nécessaires pour voter.

Un commissaire radical ajoute qu'il n'est pas d'accord avec le lien que l'on tente de ne pas faire entre les comptes de la Fondetec et sa redotation et que, tant que l'on n'aura pas fini l'analyse complète des comptes, notamment en utilisant le rapport du contrôle financier, il ne sera pas possible de se prononcer. Il lui semble que certains éléments de ce rapport soulèvent des questions. Il se dit favorable à l'audition de M. Lévrier.

Une élue AGT déclare que si certaines et certains ont de la peine à analyser ce rapport de moins de dix pages rapidement, la Commission n'a qu'à prendre une semaine pour le faire. Elle ajoute qu'elle n'a pas la même lecture et estime qu'il n'y a pas matière à solliciter une nouvelle audition, tout à fait prématurée, et qu'il sera assez tôt pour en reparler la semaine prochaine.

1. L'audition complémentaire de Mme Salerno est refusée par 8 non (2AGT, 3V, 3S) et 6 oui. (1DC, 1R, 2L, 2UDC)

L'élu radical retire sa demande d'audition du Contrôle financier.

Mardi 26 janvier 2010

III. Prise de position des groupes politiques et vote de la commission

20. Prise de position des groupes politiques

Le groupe UDC estime que la Fondetec existe même si elle ne s'inscrit pas dans les missions de l'Exécutif municipal et d'ailleurs, M. Pagan, représentant de l'UDC dans cette fondation, considère qu'elle a fait du bon travail.

Le groupe UDC ajoute que lors des auditions, il n'a pas entendu de véritables critiques à l'encontre de la Fondetec et qu'en conséquence il s'est forgé l'opinion qu'elle a sa place parmi les différents intervenants du système établi pour venir en aide au développement des entreprises. Le groupe votera donc en faveur de cette ladite proposition de redotation.

Le groupe DC s'abstiendra ce soir. Il reste néanmoins sceptique et considère que, dans un canton aussi restreint, il n'est guère justifié de distinguer une promotion économique cantonale d'une autre conduite par la Ville de Genève. Il ajoute que les responsables de la Fondetec souhaitent une recapitalisation, mais veulent aussi attribuer à leur fondation de nouvelles missions qui nécessiteront un équipement supplémentaire et un accroissement de personnel qui naturellement auront un coût.

Le groupe DC rappelle qu'il avait demandé d'autres auditions à propos de la formation, en vain. Aussi, à titre personnel, le porte-parole dudit groupe DC refuserait-il cette proposition 711, car le retour sur investissement de la Fondetec est en réalité faible en termes d'efficacité et que le nombre d'emplois créés est peu important, ce chiffrant selon ce conseiller municipal à quelques dizaines. Il ajoute que si les membres du Conseil de Fondation sont intellectuellement satisfaits de leur travail et qu'ils ont du plaisir à le faire, il a, de son côté, des doutes en termes d'efficacité économique

quant à l'opportunité de développer cette même Fondetec.

Le groupe socialiste votera cette redotation. Il rappelle que l'histoire de la Fondetec a été mouvementée et que, s'il y a eu au départ des raisons de s'inquiéter de son fonctionnement, le passage à une fondation de droit public et l'engagement du directeur actuel M. Favoulet, qui a effectué un excellent travail, ont permis de mettre en place une nouvelle méthode de fonctionnement particulièrement efficace. Il précise que le rôle de la Fondetec ne fait pas doublon, qu'elle effectue un travail en complémentarité avec les autres organismes et qu'elle intervient dans les prêts de petits montants, là où les banques ne s'engagent pas, parce que le profit est jugé par elles insuffisant. Le groupe socialiste ajoute que ce soutien est important, puisque la FAE elle-même a déclaré que le nombre de postes créés par la Fondetec était du même ordre que le sien.

Les socialistes rappellent aussi que les chiffres montrent que la Fondetec n'accorde plus un soutien excessif aux restaurateurs, mais qu'elle favorise une économie basée sur la mixité, en intervenant autant que possible en proportionnalité en regard des activités constituant le PIB suisse. Ainsi la Fondetec vise-t-elle non seulement le secteur tertiaire, mais aussi le secondaire.

Le même groupe socialiste fait référence aux griefs répétés du groupe DC et précise que la plupart des personnes auditionnées ont dit que l'action de la Fondetec n'était pas gênante, parce que strictement municipale, mais bien au contraire nécessaire, voire indispensable, et qu'elle devrait donner l'exemple à d'autres communes.

Enfin les socialistes ajoutent encore que la formation est une particularité extrêmement importante de la Fondetec, parce que les petites entreprises n'ont pas seulement besoin de prêts, mais aussi d'un soutien administratif, là où justement elles sont souvent fragiles, ce qui permet d'avoir cinq à sept entreprises viables à moyen terme sur dix projets, au lieu, à défaut de cette aide logistique, de seulement un à deux. Ce n'est donc pas à la Fondetec de renoncer à sa mission, mais aux autres collectivités publiques de s'en inspirer pour faire la même chose. Les socialistes espèrent que d'autres municipalités feront le même effort, parce qu'ils constatent que la FAE n'est pas parvenue à remplir de son côté ses objectifs, ni rééquilibrer l'impact de ses interventions, que c'est elle qui désormais apporte un soutien proportionnellement excessif à des projets dans le domaine de la restauration.

Le groupe socialiste acceptera donc de redoter la Fondetec, tout en restant attentif au développement de cette fondation, dont l'action est de plus en plus efficace, et par ailleurs sous le contrôle et la responsabilité du Conseil municipal, sans que cela ne pose nul problème.

Le groupe radical s'associe aux remarques du groupe DC. Il indique qu'à part une start-up qui a développé un produit innovant, il ne voit guère les succès de la Fondetec qui soutient des petits commerces et des restaurants qui sont soumis aux règles de la concurrence. Il ajoute que la question des statuts pose aussi un problème, parce qu'il ne parvient pas à déterminer qui a le leadership sur cette fondation. En effet, cet organisme semble dépendre du Conseil municipal, sans aucun lien avec le Conseil administratif, tout en donnant néanmoins l'impression au groupe radical d'être la danseuse de Mme Salerno. Il serait donc souhaitable, pour le groupe radical, de modifier les statuts de la Fondetec, afin de savoir qui fixe ses devoirs et ses missions.

Par ailleurs, le groupe radical indique que les frais de fonctionnement de la Fondetec sont extrêmement importants, et que le fait que la subvention y afférente ne soit pas distinguée de la dotation - ce qui serait le cas, si un véritable contrat de prestation existait - pose un autre problème, en particulier lorsque l'on constate que les rapports entre la Fondetec et le Conseil municipal se limitent à des demandes de redotation.

Le groupe radical relève encore que la promotion économique n'est pas une mission de la Ville, mais qu'elle dépend clairement du Canton, puisque des entreprises arrivent ou partent régulièrement du territoire de la Ville. Reste que les acteurs manquent dans le domaine de la promotion économique et qu'il convient d'être sensible au fait que toutes les personnes auditionnées ont relevé l'utilité de la Fondetec. Aussi, faute d'un débat clos au sein de son parti, le groupe radical s'abstiendra-t-il pour l'heure.

Les Verts partagent les opinions formulées par les groupes socialiste et UDC. Ils considèrent que la Fondetec n'est pas un doublon, mais qu'elle propose des prestations complémentaires à celles du Canton. L'offre de promotion économique pour les petites entreprises est clairement insuffisante et le rôle de la Fondetec est essentiel, même si sa limitation au territoire de la Ville de Genève est à regretter. Les Verts espèrent que de nouvelles synergies pourront à l'avenir être développées. Pour eux, *Ecopôle* est un projet très important qu'ils soutiennent et dont ils partagent les objectifs. Les Verts soulignent encore qu'il n'y a pas de problème concernant l'efficacité de la Fondetec et la qualité de son travail, et donc aucune raison de couper cet élan, ce d'autant plus que cet avis est partagé par la FER. Les Verts soutiendront donc avec enthousiasme la recapitalisation de la Fondetec.

Il est très important pour AGT de prendre en compte et de soutenir l'économie de proximité. Le Canton fait certes de gros efforts, mais pour des entreprises de plus grande taille, et le travail de la Fondetec est indispensable pour maintenir une Ville vivante et humaine. La manière d'envisager l'activité économique et l'emploi d'AGT se retrouve dans les réalisations de la Fondetec, qui montre une volonté de favoriser la mixité et de ne pas encourager uniquement le domaine tertiaire. Pour AGT, une nouvelle crise mettrait Genève en très mauvaise posture, si ses activités économiques se limitaient toujours au seul – ou presque seul - domaine bancaire. AGT partage pleinement les propos des socialistes et des écologistes et votera donc en faveur de la recapitalisation de la Fondetec.

Les libéraux saluent le travail de la Fondetec de ces dernières années, puisque qu'elle est passée d'un organisme peu transparent, voire suspect à bien des égards, à une fondation plus professionnelle et satisfaisante, qui témoigne d'une prise de conscience du risque et des perspectives des entreprises. Plusieurs points méritent cependant d'être relevés. Ainsi les libéraux n'estiment pas que la Fondetec soit le lieu souhaité pour s'occuper de mixité entrepreneuriale, puisqu'elle gère les dossiers en fonction des demandes formulées et de leur viabilité propre.

Par ailleurs, il est difficile d'évaluer le véritable impact de la Fondetec et son efficacité, alors même que le rapport entre les résultats obtenus et les risques pris sont beaucoup trop importants, vu qu'elle ne bénéficie pas des garanties de la Confédération, au contraire de la FAE.

Les libéraux relèvent encore que la question de la gouvernance externe de la Fondetec, qui est devenue un instrument autonome par ses statuts, qui n'a pas l'obligation de rendre des comptes et qui ne s'adresse au Conseil municipal que lorsqu'elle est en manque de fonds, doit être posée.

Le groupe libéral est d'avis que l'action de la Fondetec devrait être poursuivie de préférence au sein d'une structure cantonale, telle que la FAE. Il ne votera donc pas cette proposition 711.

Un conseiller municipal DC relève encore que la Chambre de l'ESS a son propre projet qu'elle ne compte pas remettre à la Fondetec. Il considère qu'il est paradoxal que ladite Chambre, qui a une véritable éthique, réalise de son côté son projet - qui n'a d'ailleurs pas été discuté au sein du Conseil municipal - sans faire appel à la Fondetec.

Un commissaire socialiste s'étonne des propos démocrates-chrétiens regrettant l'absence de tout débat au sujet du projet de l'ESS. Il rappelle que, lors du vote du budget, l'Entente avait déposé un amendement pour supprimer la ligne réservée à ce projet – *Ecopôle* - et qu'une vraie discussion avait eu lieu, opposant DC, radicaux et libéraux à l'Alternative, que la magistrate, Mme Salerno avait accompagnée d'explications très complètes.

Une commissaire rose souligne de son côté que les membres de la Commission des finances ont eu tout le loisir de poser les questions qu'ils désiraient sur le projet de l'ESS le 29 septembre dernier, lors de l'audition de Mme Salerno, laquelle avait clairement dit que le soutien à l'économie de proximité avait été étendu au financement d'un projet de ladite Chambre pour un montant implicite

de 350'000 francs. L'élue considère dès lors que ce projet a bien été évoqué devant la Commission des finances et qu'il aurait pu y être pleinement débattu. Elle se dit par ailleurs totalement convaincue que la magistrate sera toute disposée à reprendre la parole sur ce point au sein de la commission, indépendamment du vote de la PR 711.

21. Vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux à accepter le projet d'arrêté ci-dessous, par 10 oui (2 UDC; 3 socialistes; 3 Verts; 2 AGT) 2 non (2 L) et 2 abstentions (1DC; 1R)

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

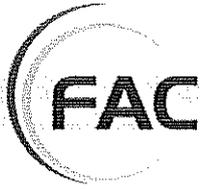
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 000 de francs, destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 10 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2020.

V. Annexes

Annexe: document remis par M. Yves Menoud, directeur de la FAC, à la commission



FÉDÉRATION DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET ENTREPRENEURS DE GENÈVE

Audition devant la commission des finances de la Ville de Genève PR-711 Ouverture d'un crédit pour Fondetec

Genève, le 23 septembre 2009

La Fédération des Artisans, Commerçants et Entrepreneurs de Genève (FAC) remercie la commission des finances de la recevoir dans le cadre de la consultation du projet PR-771, en vue de l'ouverture d'un crédit de 10 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

La FAC, association créée en 1922, est un partenaire économique actif dans le canton de Genève ; elle représente des entreprises dont le plus grand nombre opèrent dans le commerce de détail. Elle participe activement au tissu économique et social, en étant, entre autres, un partenaire de la CCT cadre. Les informations qui suivent ressortent d'une analyse de la situation, de la coordination avec notre caisse de compensation AVS FACO et d'une consultation de certains de nos membres.

Depuis le début de l'année, la Fondation Fondetec et la FAC renforcent leur collaboration et cherchent des solutions pour améliorer la communication entre ces deux instituts, dans le but d'aider les entreprises.

En premier lieu, nous constatons que de nouveaux entrepreneurs venant s'inscrire à la caisse de compensation FACO, et par là même à sa fondatrice la FAC, ont parfois besoin de solutions financières adaptées au lancement de leur activité. Là où le système financier actuel, par les banques, montre ses limites quant à soutenir rapidement ces projets, la Fondetec offre une alternative viable.

En second lieu, au vu des difficultés conjoncturelles actuelles, souvent couplées avec le retard du suivi administratif, certaines entreprises rencontrent des difficultés financières. Ils ne savent souvent pas comment gérer leurs problèmes de trésorerie passagers, et prennent du retard dans le paiement de leurs créanciers. Un des premiers postes à être négligé est celui des charges sociales, car les fournisseurs de biens de production sont prioritaires. Nous étudions et testons avec la Fondetec la mise en place d'un filtre, au sein de notre service contentieux de la caisse FACO, afin d'identifier les PME qui répondent aux critères de la Fondetec. Du fait que la Fondetec peut agir rapidement sur l'aide à court terme, cela évite une dégradation de la situation financière de l'entreprise. Le but étant d'informer et de conseiller l'entreprise sur les différentes solutions disponibles, pour qu'elle puisse prendre la décision quant à une éventuelle prise de contact avec la Fondation.

C'est pour cela que l'aide de la Fondation aux PME de taille réduite, par le biais d'une prise de décision rapide et d'un financement direct, est un atout majeur que la ville de Genève fournit par cette Fondation. Elle permet aussi une accessibilité au financement d'entités qui, pour diverses raisons, ne peuvent accéder aux services bancaires traditionnels.

En conclusion, la FAC approuve dans son ensemble ce projet d'arrêté.

En remerciant la commission des finances du Conseil Municipal pour le temps consacré à cette audience, nous espérons qu'elle prendra en compte notre position, et restons naturellement à son entière disposition en cas de questions supplémentaires.

